



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Institut de géographie

Espace Tilo Frey 1
CH-2000 Neuchâtel

MÉMOIRE DE BACHELOR
sous la direction du Prof.

Francisco Klauser

et de l'assistant **Marc**

Winz

Août 2021

Audrey Dell'Acqua et Xavier Baume

Déboulonner David de Pury

*Une analyse des revendications et
des résistances autour du retrait
d'un monument sur la Place Pury*



Illustration : Niels Ackermann, <https://www.heidi.news/explorations/les-statues-et-la-polemique-en-suisse/l-integralite-du-travail-du-photographe-niels-ackermann-sur-les-statues-suissees-polemiques-ou-pas>

TABLE DES MATIERES

Première Partie : Introduction	4
1. Introduction	5
Deuxième Partie : Problématique	7
1. Problématique	8
1.1 Etat de la littérature	9
Troisième Partie : Cadre conceptuel	11
1. Conceptualisation	12
2. Axes de recherche	13
2.1 Représentations des formes matérielles présentes sur la Place Pury	13
2.2 Interprétations de la statue de David de Pury	14
2.3 Interventions paysagères souhaitées	15
3. Méthodologie	16
3.1 Choix de la méthode	16
3.2 Choix de l'échantillon	17
3.3 Les entretiens	18
3.4 Réflexions et difficultés	19
Quatrième Partie : Analyse	20
Analyse	21
Axe 1 : Représentations des formes matérielles présentes sur la Place Pury	21
1.1 L'impression générale portée sur la Place Pury	21
1.2 Les regards internes à la Place Pury	23
Axe 2 : Interprétations de la statue de David de Pury	26
2.1 La problématique historique	27
2.2 Les sentiments d'appartenance à la statue de David de Pury	29
Axe 3 : Les interventions paysagères souhaitées	31
3.1 Les intentions des différents pétitionnaires	32
3.2 La prise en compte des pétitions de la part de la Ville	35
Cinquième Partie : Conclusion	38
Conclusion	39
Sixième Partie : Annexes	41
Bibliographie	42
Grilles de lecture	51
1. Guide d'entretien	51
2. Grilles de lecture des auteurs Pouallaouec-Gonidec, Domon et Paquette	55
Retranscription entretien avec Faysal Mah	58
Recensement de la statue de David de Pury	73

REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser nos remerciements à toutes les personnes qui ont accepté de prendre de leurs temps afin de répondre à nos questions. Ainsi nous remercions Faysal Mah, Sara Macaluso, Thomas Facchinetti, Nathalie Ljuslin et Philippe Haeberli sans qui ce travail n'aurait pas pu être réalisé.

Nous remercions également les personnes qui ont accepté de participer à nos micros-trottoirs. Merci également à Marc Winz pour son aide et ses conseils durant toute la durée du travail et à Francisco Klauser pour les précieux outils qu'il nous a partagés.

Finalement, nous sommes très reconnaissants et remercions les personnes qui nous ont soutenu et qui ont pris de leurs temps afin de relire notre travail.

Première Partie

INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Le débat mémoriel concernant le nom des rues, les monuments et les statues lié au passé colonial est présent en toile de fond dans le débat public depuis de nombreuses années. Néanmoins, la résonance du mouvement « Black Lives Matter » semble réactualiser cette thématique. A travers le monde, de tels supports architecturaux ont été remis en question et parfois même supprimés de l'espace public comme ce fut notamment le cas au Mexique et en Belgique. Située au centre de la place éponyme à Neuchâtel, la statue de David de Pury, trouve un écho similaire dans les protestations qui sous-tendent la légitimation de figures coloniales dans l'espace public.

Il convient de rappeler alors certains éléments biographiques qui compromettent sa pérennité et qui se trouvent au centre de la controverse. En effet, David de Pury observe la fonction d'actionnaire au sein de la Companhia Geral Pernambuco e Paraíba (PASSE SIMPLE *s.d.*). Seulement, cette compagnie de commerce et de navigation portugaise n'est pas étrangère au commerce triangulaire (PASSE SIMPLE *s.d.*). En conséquent, De Pury bénéficie des rétributions de l'esclavage et par extension, dénote de son implication indirecte dans la pratique du commerce triangulaire. A sa mort, une grande partie de sa fortune revient au bénéfice d'œuvres de la ville de Neuchâtel. Ces revenus ont permis à la ville de se développer, ainsi que de construire de nombreux équipements, tels que l'Hôtel de ville, le détournement du Seyon ou encore le Collège latin. En remerciement pour la contribution de De Pury à la ville de Neuchâtel, une statue est érigée en son honneur en 1855 (PASSE SIMPLE *s.d.*). Cependant, en 2020, la légitimité du monument de David de Pury se retrouve au sein d'une controverse.

Dans un premier temps, le Collectif pour la Mémoire lance en juin 2020 une pétition dans l'objectif premier consiste à retirer la statue de David de Pury. Le Collectif réclame également que le monument soit remplacé par une plaque commémorative pour les personnes ayant été victimes de la « traite négrière » (JULLIARD 22.07.2020). Du côté de ce dernier, sa volonté est clairement affichée dans le titre de sa pétition « *On ne veut plus de statue d'esclavagiste ! Pour que la statue de David de Pury soit retirée.* » (HOFER 09.06.2020). En parallèle, la statue subie des dégradations urbaines. En effet en juillet, des individus ont notamment aspergé la statue de peinture rouge, cette dernière représenterait le sang des esclaves selon les auteurs de l'action (LE NOUVELLISTE 13.07.2020).

Dans un second temps, en réaction à la pétition soumise par le Collectif pour la Mémoire, Philippe Haeberli, député au Grand Conseil de la ville, décide de lancer à son tour une contre-pétition à la fin du mois d'août. Cette contre-proposition défend la volonté d'imposer une plaque explicative sur la statue sans pour autant la faire disparaître de l'espace public.

En conséquent, le déboulonnement de la statue laisse place à un débat idéologique opposant deux visions de penser, l'une luttant contre le racisme, l'autre défendant l'importance historique de la statue. Toutefois, un troisième acteur entre en jeu, la ville de Neuchâtel qui doit trancher sur l'utilisation de l'espace public. Ouvert au débat démocratique, le Conseil général décide de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier la question ainsi que les deux pétitions. Les trois parties s'engagent donc dans un débat autour de la légitimité de la statue dans l'espace public.

Nous trouvons intéressant d'étudier la controverse autour de la statue de David de Pury pour plusieurs raisons. Premièrement, les débats autour du monument auront possiblement un impact sur la modification de l'espace public de la ville de Neuchâtel. Deuxièmement, la problématique de la statue de David de Pury est un exemple local qui trouve, plus

généralement, une résonnance dans de nombreux endroits où la légitimité des statues de colonisateurs, d'esclavagistes a été remise en question. Cela permet également d'aborder un sujet qui reste partiellement traité en géographie. Ainsi la controverse autour de la statue de David de Pury nous semble être un sujet intéressant à traiter dans le cadre du cours de méthodes qualitatives.

Dans un premier temps, nous expliciterons notre problématique, notre cadre conceptuel ainsi que notre question de recherche pour dans un deuxième temps utiliser les outils présentés afin d'analyser la problématique.

Deuxième Partie

PROBLEMATIQUE

1. PROBLÉMATIQUE

Notre recherche s'intéresse au débat mémoriel concernant la statue de David de Pury. Ce sujet trouve aujourd'hui un écho certain dans l'étude des défis posés par les statues dans le processus de commémoration. Celle-ci s'est néanmoins restreinte aux divers pays ayant connu l'esclavage. En effet, la littérature scientifique a majoritairement considéré des problématiques étasuniennes, britanniques ou encore françaises (AJE et GACHON 2019). L'examen autour de la statue de Pury permet de renouveler cette approche en désaxant notre champ d'étude des sociétés post-esclavagistes. Bien que la Suisse n'ait pas détenu officiellement de colonies, son implication dans « *le commerce honteux* » (ZURKINDEN 21.07.2020) s'est plutôt poursuivie à l'échelle individuelle : David de Pury peut ici constituer un exemple significatif en se détachant de logique proprement nationale.

Bien que cet angle paraisse à première vue dénué de toute implication géographique, une telle allégation semble être à nuancer dans le sens où « (...) *la question des luttes mémorielles recoupe celle des enjeux spatiaux, et met en lumière les accointances entre production de l'espace et usage du passé.* » (GOUSSANOU 2020 : 22). Erll souligne l'importance de la prise en considération des situations locales dans la compréhension des dynamiques mémorielles : « *Local contexts (...) must be reconstructed as complex constellations of intersecting group allegiances, mnemonic practices, and knowledge systems.* » (2011 : 14). En suivant ces deux postulats, nous ambitionnons d'offrir une lecture autour des velléités d'éviction ou de maintien du monument en tenant compte du caractère structurant du territoire, celui de la Place Pury.

Deux courants géographiques sont susceptibles de nous offrir des clés de lecture dans le but d'entreprendre une lecture alternative des monuments. Plus spécifiquement, la géographie culturelle prône une démarche interprétative de l'espace en décalage avec les considérations ordinairement admises. HersHKowitz propose une lecture « *different or even contrary to the uses to which their builders or 'owners' intended they be put* » (HERSHKOVITZ 1993, cité dans BELLENTANI et PANICO 2016 : 31). Cette approche démontre des possibilités d'analyse en ce qui concerne les modes d'appropriation variés des monuments. Ces constructions peuvent connaître des transformations « (...) *into symbolic forms which take on new meanings and significance (...)* » (COSGROVE et JACKSON 1987 : 98-99). En couplant ces postulats aux considérations de la géographie radicale, nos intentions seront aussi de dévoiler les discours dominants reflétés à travers les monuments. Ces derniers incarnent en effet d'importants conduits symboliques et confèrent aux personnages statufiés une légitimité dans l'espace urbain (YOUNG 1993, cité dans DWYER et ALDERMAN 2008 : 167). De ce fait, elles octroient au passé un caractère tangible tout en donnant l'impression que l'histoire qu'ils commémorent fait partie de l'ordre naturel des choses (DWYER et ALDERMAN 2008 : 167). À défaut de situer le monument comme une communication authentique et sans problème de l'histoire, nous souhaitons l'interroger dans une perspective critique : en tant qu'objet de contrôle social, de négociation voir de contestation (DELYSER 1999, cité dans DWYER et ALDERMAN 2008 : 168).

Par conséquent, le débat autour de la statue de David de Pury questionne plus intimement la problématique de la mémoire. Comme l'indique Pierre Ginet et Laurène Wiesztort « *Le choix de mise en valeur de tel ou tel équipement, site ou portion d'espace plus ou moins vaste traduit a priori l'adhésion d'une majeure partie du groupe social qui initie cette action, aux valeurs historiques et culturelles incarnées par ces objets géographiques patrimoniaux (...)* » (GINET et WIESZTORT 2013 : 1). Ainsi, les monuments, tels que la statue de David de Pury, doivent amener une adhésion de la population. Cependant, à travers le temps, les populations se sont diversifiées amenant des remises en question des « *codes sociaux ancrés dans des formes de territorialités anciennes, et l'adhésion aux valeurs mémorielles prises en compte dans les processus de production et de recomposition qui les concernent.* » (GINET et

WIESZTORT 2013 : 1). Ces changements peuvent alors provoquer des débats et des controverses autour des monuments.

Ainsi à travers notre recherche, nous cherchons à dépasser l'acception monumentale comme un média sélectif et contrôlé du passé. En tant que « (...) *signe de valeurs civiques inscrites dans l'espace public. (...) (l'érection de statues a été) un choix, fait à un moment donné, d'ériger un épisode ou personnage historique en exemple (positif ou négatif), tout en gravant littéralement dans la pierre l'interprétation qu'on veut en donner.* » (BARREYRE 1.07.2020). Au lieu d'adhérer au pouvoir normatif des monuments commémoratifs, nous cherchons à donner une place plus importante à la « *multivocalité de la mémoire* » (GOUSSANOU 2020 : 1). En ce sens, les monuments ne doivent plus seulement être interprétés comme le reflet d'un passé communément accepté, mais comme un processus complexe où différents registres s'entrecroisent. En somme, il est aujourd'hui légitime de reconsidérer les symboles affichés dans l'espace public pouvant être interprétés comme obsolètes au regard du présent.

Au-delà de la question strictement mémorielle, c'est celle des qualifications diverses sur la statue de David de Pury que nous souhaitons interroger. Ainsi, nous nous attachons à comprendre comment les qualifications peuvent amener des projets différents autour de la statue de David de Pury. En conséquent notre question de recherche se formule ainsi :

Comment des qualifications différenciées de la statue de David de Pury mènent-elles à des projets contradictoires ?

Le but de cette recherche est donc de comprendre comment les différentes représentations et interprétations de la statue de David de Pury peuvent amener à des projets, des controverses sur le futur d'un monument, celui de David de Pury. Afin de répondre à cette question, nous nous intéressons à différents acteurs. Effectivement comme l'indique Anne Sgard « *On appellera controverse une situation sociale où des acteurs ayant des positions opposées s'engagent dans un processus de « dispute », impliquant interactions et argumentations ; la controverse publique implique un processus de publicisation : c'est à dire à la fois la formulation d'un problème partagé (qui sort du domaine privé ou confiné) et son apparition sur une scène, devant un public qui devient lui aussi protagoniste en tant que juge (Lemieux, 2007); cette publicisation amène une régulation ou une tentative de régulation, généralement par des instances publiques.* » (SGARD 2015 : 117). Ainsi dans un premier temps, les discours des pétitionnaires, celui du Collectif pour la mémoire et celui de Philippe Haeberli, permettent de comprendre le positionnement des deux parties dans le débat de la statue. Deuxièmement, nous nous sommes intéressés à l'impact et au rôle joué par la ville à travers le discours de Thomas Facchinetti. En effet, « *Le choix de la ou des mémoires qui sont et seront prises en compte dans l'aménagement apparaît de façon plus en plus évidente comme un enjeu politique et géopolitique majeur.* » (GINET et WIESZTORT 2013 : 2). En conséquence, les choix politiques ne sont jamais neutres (GINET et WIESZTORT 2013 : 8). En dehors de ces trois acteurs, directement impliqués dans la controverse autour de la statue de David de Pury, nous souhaitons soutenir les propos des pétitionnaires en les confrontant aux avis de la population neuchâteloise afin de comprendre si les discours tenus étaient partagés.

1.1 ETAT DE LA LITTERATURE

Il existe un important manque de littérature liée à notre sujet d'étude. En effet, la littérature sur le déboulonnement des statues en géographie demeure que partielle voire inexistante. Nous avons contacté M. Bertrand Tillier, professeur d'histoire contemporaine à l'Université

Paris 1 Panthéon Sorbonne et animateur du cours « Les statues meurent-elles aussi ? », qui nous a conforté dans cette perspective en témoignant de la marginalité de cette thématique au sein des publications académiques.

En se distanciant quelque peu de la thématique du déboulonnement des statues, il nous faut reconnaître la présence en géographie de littérature en lien avec les monuments dans l'espace urbain. Cette dernière connaît deux axes de recherches majeures. Un premier pan de ces recherches fonde d'abord leur analyse sur les conséquences matérielles des monuments en ville (STEVENS et SUMARTOJO 2015, STEVENS et FRANCK 2016, cité dans CUDNY 2019 : 1). Une seconde perspective privilégie plutôt l'examen de l'impact immatériel des édifices monumentaux au sein de la sphères sociale et culturelle (CENTRE DE CULTURA CONTEMPORANIA DE BARCELONA 2006, KRZYZANOWSKA 2016, MITCHELL 2003, SHARP 2005, ZEBRAKI, 2017, cité dans CUDNY 2019 : 1). Dans ce prolongement, il est possible d'observer en quoi les monuments constituent « *a way of its social construction, as the system of influence on citizens' aesthetic feelings, as the formation of their attitudes towards maintaining of continuity in the activities of different generations for the improvement of the territory of their permanent residence.* » (ANTONOVA, GRUNET et MERENKOV 2017 : 1).

Troisième Partie

CADRE CONCEPTUEL

1. CONCEPTUALISATION

A travers notre recherche sur la statue de David de Pury c'est plus globalement la question des « luttres mémorielles » qui est mise en avant. Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons donc décidé de choisir le concept du paysage. Comme l'indique Anne Sgard « (...) *le paysage et la mémoire sont étroitement entremêlés* » (SGARD 2018 : 109). En effet, nous souhaitons comprendre comment les qualifications différenciées des acteurs de la statue de David de Pury peuvent amener à des projets différents. En ce sens, le concept de paysage permet d'analyser cette dimension « *Le paysage n'est pas neutre. (...). Quand le paysage est saisi par un acteur, c'est par le biais de sa propre représentation, de son histoire, de sa formation, mais également de ses intentions à un instant précis, conscientes ou souterraines.* » (VOISIN 2014 : 120). Ainsi, le paysage symbolise « la relation sensible et symbolique que des acteurs entretiennent avec un territoire donné » (FORTIN 2006 : 4). Le concept de paysage nous permet alors d'analyser les relations qualitatives qu'entretiennent les acteurs avec leur territoire dans ce cas la statue de David de Pury afin de comprendre également l'érection de différents projets. En effet, comme l'indique Sgard et Partoune, « *Le territoire fait paysage, est le produit et le support de projets d'aménagement, de développement, il est aussi l'enjeu de débats, voire de conflits* » (2019 : 9-10).

Néanmoins, le paysage demeure profondément polysémique dans sa définition. En effet, ce concept répond à un large panel d'acceptations. Il est donc nécessaire de spécifier l'approche choisie pour ce concept. En ce sens, nous avons choisi de spécifier le concept du paysage à travers l'approche de Philippe Pouallaouec Gonidec, Gérald Domon et Sylvain Paquette. Comme le remarque les auteurs, « (...) *certaines portions de territoire font l'objet de regards à l'enseigne d'une telle qualification paysagère, alors que d'autres portions en sont écartées.* » (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 68). Ce processus de qualification nécessite trois composantes : un observateur, un territoire donné ainsi qu'un mécanisme de perception (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 68). La portion d'espace digne d'intérêt est alors nécessairement sélective et le paysage qui en résulte demeure polysémique. Dans le cadre de notre recherche, nous analyserons les discours que différents observateurs (Le Collectif pour la Mémoire, Philippe Haeberli, Thomas Facchinetti, ainsi que des passants) portent sur un objet, la statue de David de Pury. Par conséquent, nous suivrons la définition des auteurs : « (...) *le paysage comme un concept de qualification sociale et culturelle du territoire.* » (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 23).

Cette approche analyse le paysage comme « (...) *un regard porté sur le territoire, qu'il qualifie ou déqualifie* » (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 67) au sein un espace-temps donné (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 67). « *Cette qualification implique la reconnaissance des attributs, des caractères ou des propriétés d'un territoire par un individu ou par une collectivité.* » (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 67). Néanmoins, la qualification porte un double sens. Premièrement, cette appréciation s'inscrit dans une logique de contemplation liée à « *l'appropriation* » ainsi qu'à « *l'usage des lieux ou des territoires* » (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 67-68). Deuxièmement, on retrouve un regard plus objectivant « (...) *où il s'agit de connaître, d'interpréter et d'analyser ce qui est donné à voir.* » (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 68). Ces deux dimensions ne s'opposent pas mais se combinent. En conséquent, un espace spécifique est porteur de valeurs qui découlent majoritairement de la relation qu'un individu élabore avec son espace vécu et l'interprétation qu'il en donne (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 24). Les qualifications du paysage varient selon les différents observateurs notamment en raison des représentations qui divergent selon les expériences, les héritages culturels et les rapports affectifs propres à chacun (POUALLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 67). Dans le cas de notre

étude, certaines personnes imposent un regard différent sur la statue de David de Pury encensant des rapports matériels et idéels.

Si ce concept a été opérationnalisé afin d'analyser la ville de Montréal, il nous semblait pertinent de l'utiliser dans le cadre de notre recherche. En effet, comme l'indique les auteurs ce concept permet d'analyser « (...) *l'expression plurielle des formes de qualification socioculturelle des territoires et cadres de vie urbains* (...) » (POULLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 184). Ainsi, il nous permet d'analyser les différentes qualifications des acteurs de notre recherche afin de comprendre comment ces dernières amènent à des contradictions et des projets divers. Plus précisément, Poullaouec-Gonidec, Domon et Paquette développent le concept du paysage « (...) *comme un concept de **représentation, d'interprétation et d'intervention*** (...) » (POULLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 159). Ces trois pans du paysage amènent alors de dégager trois axes de recherches. Ainsi, cette opérationnalisation nous permet d'analyser d'un côté les différentes qualifications de la statue de David de Pury mais également comment ces dernières débouchent sur des interventions, dans notre cas sur des projets, multiples.

2. AXES DE RECHERCHE

L'approche conceptuelle étant désormais précisée, il est maintenant nécessaire de l'intégrer dans le cadre pratique de notre recherche. Comme il l'a été mentionné au-dessus, nous souhaitons scinder nos axes de recherche en fonction des trois dimensions, celles des représentations, des interprétations et des interventions qui émanent du paysage. Il est important de préciser que les auteurs lient respectivement ces dimensions à une grille de lecture spécifique « (...) les formes paysagères visées, les thèmes évoqués ainsi que les intentions projetées » (POULLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 167). Ces dimensions sont plus spécifiquement explicitées dans la présentation de nos axes. Ainsi, cette opérationnalisation nous permettra dans un premier temps de nous interroger sur les qualifications que les acteurs interviewés imposent à la statue à travers l'axe des représentations et celui des interprétations. Puis dans un deuxième temps, l'axe d'intervention permet de comprendre comment ces qualifications peuvent mener à des projets différents.

2.1 REPRÉSENTATIONS DES FORMES MATÉRIELLES PRÉSENTES SUR LA PLACE PURY

Ce premier axe de recherche souhaite offrir une première lecture autour des représentations portées à l'endroit de la statue de David de Pury, et, plus généralement, à l'ensemble spatial où cette dernière est placée, la Place Pury. Comme préalablement mentionné, le paysage est d'abord développé comme un concept de représentation. C'est cette notion que nous souhaitons premièrement examiner. En substance, la représentation renvoie au rapport individuel que nous entretenons avec les éléments biophysiques et anthropiques rattachés à un contexte spatial de référence. Tous ces éléments, qu'ils se rapportent à des critères de formes, de nombres, de couleurs ou de dimensions, ne prennent une signification qu'à travers leur association (MEINIG 1979 : 34). Le premier pan de notre recherche s'attachera donc à questionner la relation que nos interviewés entretiennent avec les composantes matérielles liées à la Place Pury. Dans le but d'opérationnaliser nos ambitions, nous mobilisons une première grille de lecture élaborée par Poullaouec-Gonidec et Paquette qui recensent une palette d'appréciations esthétiques des formes urbaines. En mobilisant ce type de classification, nous souhaitons observer si des représentations divergentes apparaissent au

sujet de la statue et des éléments qui l'entourent. En analysant les formes représentées sur la Place Pury, le premier pan de recherche aura pour but de déterminer si les projets sont influencés par ces mêmes représentations, d'en examiner la façon dont elles s'insèrent dans les projets pétitionnaires, et de spécifier si des contestations se manifestent à l'égard de ce dernier.

Énoncé sous forme de question, comment les citoyens, les membres du comité d'initiative et du contre-projet se représentent-ils la statue de David de Pury ?

Pour replacer le discours de nos interviewés dans la grille susmentionnée, il nous faut admettre qu'il existe une pluralité de représentations paysagères où chacun est libre d'apprécier les formes esthétiques du paysage selon des traits qu'il considère comme marquant. Ces particularités spécifiquement liées à une portion de territoire urbain sont plus explicitement révélées par le positionnement que nos interviewés adoptent lorsqu'ils rendent compte de leurs représentations liées au paysage. En faisant intervenir deux positionnements du regard sur la ville, les traits caractéristiques qui y sont relevés sont d'abord à capter dans les discours distanciés portés sur le territoire urbain, ce que les auteurs dénomment comme *figure d'impression* paysagère. C'est ensuite l'analyse du regard interne à la ville qu'il nous faudra mobiliser pour capter la *figure d'expression* paysagère. C'est autour de ce double positionnement que nous scindons nos sous-questions relatives à l'axe 1.

L'impression générale portée sur la Place Pury

Basé dans un premier temps sur une vision désincarnée du territoire urbain, les discours paysagers mettent volontiers en avant « *un point de vue trivial participant ainsi à construire une figure d'impression générale et discernable de la ville dans l'imaginaire collectif.* » (POUALLAQUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 174). En outre, la dimension sensorielle y est absente si l'on considère un regard distancié à la ville. Ce premier sous-questionnement a donc pour ambition d'identifier les composantes paysagères considérées comme constitutive la Place Pury et de constater l'importance accordée à la statue. Ainsi, *dans quelle mesure la statue constitue-t-elle une forme prégnante dans la représentation généralisée de la Place Pury ?*

Les regards internes à la Place Pury

Si l'on s'intéresse désormais à l'échelle interne au territoire urbain, une analyse des façons de s'y comporter nous permettra par la suite de saisir la figure d'expression paysagère. Plus intelligemment, elles impliquent des observateurs qui sont présents au sein du paysage urbain. Alors que notre premier questionnement témoigne d'une distance à la statue, cette seconde interrogation souhaite mettre en valeurs les gammes de sensibilités qui peuvent émerger lors d'un cheminement dans la ville. Alors, *comment les usagers interagissent-ils avec la statue lorsqu'ils sont présents sur la Place ?*

2.2 INTERPRETATIONS DE LA STATUE DE DAVID DE PURY

Après avoir identifié les formes physiques rattachées à la Place Pury, nous souhaitons y interroger les significations qui découlent de ces dernières. Dans cet axe, nous nous demanderons comment l'interprétation différenciée de la statue de David de Pury peut amener à des projets sur le futur du monument qui se contredisent. L'interprétation, opérationnalisée à travers la grille de lecture concernant les thèmes, découle selon les auteurs de la considération du paysage « (...) *comme une manifestation culturelle et, du coup, l'aborde*

tantôt par l'art, tantôt par l'interprétation du paysage comme un texte culturel à décoder, tantôt encore par le biais des valorisations sociales du territoire. » (POUALLAOUPEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 14). Ainsi l'interprétation fait émerger des thèmes, parfois divers, dans les discours des intervenants par rapport à un lieu, un monument ou un paysage. Comme l'indique Poullaouec-Gonidec et Paquette « *un enjeu de paysage interpelle également un mode particulier d'appréciation du territoire urbain, un même espace pouvant faire l'objet de valorisations variées à travers l'évocation de thèmes comme ceux de nature, de patrimoine ou de cadre de vie.* » (2011 : 121)

Si la grille de lecture des auteurs amène différents thèmes, dans le cas de notre étude c'est celui du patrimoine qui sera mobilisé. En effet, les thèmes majoritairement abordés par les intervenants lors du dépôt des pétitions relèvent de ce registre. Comme il l'est mentionné dans la grille de lecture des thématiques connexes peuvent apparaître dans la quête d'une pleine compréhension de la notion patrimoniale. Cet axe sera donc majoritairement centré autour des acteurs pétitionnaires, le Collectif pour la Mémoire et Philippe Haeberli, étant donné qu'il tend à comprendre comment ces derniers à travers leurs interprétations de la statue peuvent arriver à des projets divers. Néanmoins, certains des propos seront appuyés par l'avis de la population neuchâteloise.

Le but de cet axe sera alors de comprendre « *Comment les interprétations patrimoniales justifient-elles l'apparition de différents projets à l'endroit de la statue ?* »

La problématique historique

Premièrement, nous reviendrons sur un argument principal du Collectif pour la Mémoire et de la contre pétition de Philippe Haeberli celui de l'histoire de David de Pury. Comme l'indique Paquette, Domon et Pouallaouec-Gonidec : « *La question du patrimoine est également indissociable du concept de paysage en milieu urbain* » » (POUALLAOUPEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 171). De surcroît comme l'indique Sgard « *Les divers acteurs qui investissent un même territoire puisent dans ce fonds et construisent des lectures elles aussi diverses du passé, qui se confrontent et parfois se concurrencent.* » (2007 : 107). Ainsi, nous nous demanderons : *Actuellement, comment l'histoire de David de Pury est-elle instrumentalisée diversement selon les pétitionnaires ?*

Les sentiments d'appartenance à la statue de David de Pury

Deuxièmement, nous nous intéresserons aux sentiments contrastés que peuvent amener cette interprétation différenciée du paysage, voire une exclusion d'un groupe. En effet comme l'indique Maurice Crubellier « *Mémoriser c'est, pour un groupe, se constituer un patrimoine de souvenirs, valoriser, voire survaloriser des personnages, des événements, à l'exclusion d'autres, c'est réaliser une appropriation sélective du passé* » (CRUBELLIER 1991, cité dans GINET et WIESZTORT 2013 : 10). Ce propos amène la question suivante : *En tant que patrimoine, comment la statue traduit-elles ou non un sentiment d'appartenance chez les pétitionnaires ?*

2.3 INTERVENTIONS PAYSAGERES SOUHAITEES

Finalement, la troisième dimension du paysage, selon Domon, Paquette et Pouallaouec-Gonidec, relève de la notion d'intervention. Cet axe est opérationnalisé par les auteurs avec une grille de lecture concernant les intentions des acteurs mobilisés. Comme ils l'indiquent « (...) *ces enjeux projettent de multiples intentions de révéler, de protéger ou d'aménager un espace donné. Ainsi, une forme paysagère est source d'enjeu lorsque, par exemple, ses*

qualités sont menacées (ex. : préservation d'un espace vert, d'un patrimoine bâti) ou lorsque son état impose un changement important (ex. : requalification d'une rue commerciale, redéveloppement d'un secteur urbain dégradé). » (POULLAOUPEC-GONIDEC et PAQUETTE 2011 : 121).

De surcroît, comme l'indique Domon, Paquette et Poullaouec-Gonidec, mobiliser l'idée d'intention « [...] *permet de rendre plus effectif le passage de la notion de paysage comme simple concept de qualification socioculturelle du territoire vers un véritable concept opératoire portant en lui l'idée de projet.* » (POULLAOUPEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 158). Ainsi cet axe permet d'observer comment la combinaison des représentations et des interprétations sur la statue de David de Pury amènent différents projets.

Le but de cet axe est finalement de comprendre quel type d'intentions est projeté sur le futur de la statue de David de Pury. En effet, nous pouvons reconnaître « (...) *des intentions de reconnaître, de révéler, de protéger, de gérer, d'aménager ou de fabriquer des fragments de ville.* » (POULLAOUPEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 167).

Ainsi la question principale de cet axe sera alors de comprendre *sur la base des représentations et des interprétations susmentionnées, comment les acteurs formulent-ils des projets différents et qu'elle est la réaction de la Ville ?*

Les intentions des différents pétitionnaires

Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux différents projets qui découlent des représentations et des interprétations des acteurs. Effectivement, « *Relevant tantôt d'enjeux collectifs reconnus, tantôt de besoins spécifiques, ces intentions s'expriment par une volonté d'agir plus ou moins explicite et explicitée.* » (POULLAOUPEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 172). Ainsi, l'objectif consiste à comprendre quels sont les enjeux qui sous-tendent ces projets afin de donner une piste de compréhension à l'élaboration de ces derniers. En somme, nous nous demanderons *quels sont les projets avancés par les acteurs pétitionnaires ?*

La prise en compte des pétitions de la part de la Ville

La question de la Ville se trouve légèrement en dehors de la question de recherche néanmoins il nous semblait important de traiter de l'implication de cette dernière et de son rôle central car elle est décisive : « *The city offers clear evidence of state control over landscapes* » (KONG 2008 : 16). Si « (...) *les intentions des discours sur le paysage procèdent d'une volonté d'influencer le rapport social, culturel et économique à l'espace urbain et d'un désir d'améliorer l'expérience de la ville à divers points de vue.* » (POULLAOUPEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 173), il paraît évident d'en examiner ces échos auprès des autorités urbaines. Ainsi, il semble pertinent de comprendre si la Ville prend en compte les avis divergents des citoyens quant au futur de la statue. La sous-question sera alors la suivante : *Comment la Ville tient-elle compte des différents projets et des perceptions ?*

METHODOLOGIE

3.1 CHOIX DE LA METHODE

Dans le cadre du travail de méthode qualitative, nous avons décidé d'utiliser majoritairement l'outil des entretiens semi-directifs. Le choix de la technique semi-directives provient non

seulement de la volonté de diriger nos entretiens mais également de celle de laisser une certaine part de liberté et de flexibilité à nos interlocuteurs lors des interviews. En effet, l'entretien semi-directif « (...) *n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. (...) il « laissera venir » l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, avec les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient* » (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET et QUIVY, 2017 : 242). Par ailleurs, ce type d'investigation permet également de nous laisser une marge de manœuvre lors de la discussion et d'approfondir des points soulevés par les participants à notre travail. De surcroît, n'ayant que très peu d'informations sur les discours des différentes parties, l'entretien semi-directif nous a permis de garder une certaine flexibilité lors de nos entretiens.

Durant nos entretiens, nous avons proposé aux interviewés différentes grilles de lecture¹ élaborées par les auteurs Pouallaouec-Gonidec, Domon et Paquette. Chaque grille de lecture est liée à un des axes. Ces grilles ont eu une double utilité. Premièrement, elles ont permis de cadrer nos entretiens en spécifiant les questions notamment autour de ces dernières. Deuxièmement, elles ont également été utilisées pour les sous-questions de chaque axe afin de suivre une logique tout au long du travail. Il faut néanmoins noter que nous n'avons pas utilisé toutes les informations de la grille de lecture et n'avons sélectionné pour nos questions que les points pertinents en vue de notre recherche.

En parallèle, nous avons suivi un enseignement proposé dans le cadre du programme de spécialisation « Science historique de la culture » à l'Université de Lausanne. Nous avons souhaité participer au cours intitulé « Les statues meurent-elles aussi ? Monuments publics, conflits de mémoires et médiatisation transnationale (XIXe-XXIe siècles) », en qualité d'auditeurs libres. Le but était donc d'offrir à notre travail de plus solides fondements disciplinaires et d'ouvrir des perspectives de recherche originales.

3.2 CHOIX DE L'ÉCHANTILLON

Notre travail portant la manière dont les qualifications diverses peuvent amener à des controverses, nous avons décidé, dans un premier temps d'interviewer les acteurs directement impliqués dans le débat autour de la statue de David de Pury. Ainsi, nous nous sommes entretenus avec le Collectif pour la Mémoire qui a lancé la première pétition afin de déboulonner la statue de David de Pury. Puis, nous avons contacté Philippe Haerberli qui est l'investigateur de la contre-pétition demandant l'imposition d'une plaque sur la statue. Nous avons également choisi d'impliquer Thomas Facchinetti en tant que représentant de la Ville de Neuchâtel en raison de l'implication de la Ville au sein de la controverse.

Dans un deuxième temps, au fil de notre recherche et à la suite de différentes discussions, nous nous sommes rendu compte qu'il serait intéressant et pertinent de confronter les discours des acteurs directement impliqués dans le débat à ceux de la population neuchâteloise. Cette réflexion permet notamment de comprendre si les arguments des différentes parties coïncident avec ceux de la population. Si nous avons envisagé d'interviewer des personnes confrontées quotidiennement à la statue comme par exemple les propriétaires du kiosque de la Place Pury, cette possibilité s'est avérée infaisable en raison d'un refus de cette catégorie de personnes. Finalement, nous avons opté pour un micro-trottoir sur la Place Pury. Ainsi, nous avons mené des petits entretiens de quelques minutes, entre 5 et 10, avec des

¹ Les grilles de lectures se trouvent dans les annexes.

passants neuchâtelois dans le but de comprendre leurs rapports à la statue ainsi que leurs positions dans le débat sur sa présence dans l'espace public.

3.3 LES ENTRETIENS

Dans le cadre des entretiens avec Thomas Facchinetti, Philippe Haeberli et le Collectif pour la Mémoire, la prise de contact avec chaque participant s'est faite par e-mail. La recherche des contacts et leurs réponses ont été rapides et toutes les personnes contactées, nous ont répondu positivement. En raison de la pandémie du COVID 19, nous avons privilégié des entretiens à travers une plateforme virtuelle à des dates et des heures choisies par nos intervenants. De surcroît, étant donné que le sujet de notre recherche concerne la statue de David de Pury, il ne semblait pas très adéquat de mener un entretien à la Place Pury en raison du passage. Les trois parties ont préalablement souhaité obtenir le questionnaire avant l'entretien, à l'exception de notre entretien exploratoire. Néanmoins, certains intervenants, comme Thomas Facchinetti, l'ont lu avec plus d'insistance que d'autres. Par conséquent, les réponses étaient possiblement moins spontanées et plus anticipées que si ces derniers n'avaient pas eu accès aux questionnaires.

En ce qui concerne la préparation des entretiens, nous avons commencé par mener notre entretien exploratoire avec une première grille de lecture générale afin de spécifier et de découvrir les différents enjeux de notre sujet d'étude. Ce premier entretien s'est déroulé avec un membre du Collectif pour la Mémoire étant donné qu'ils sont les instigateurs de la première pétition. Après avoir approfondi nos connaissances sur la problématique de la statue de David de Pury, nous avons mené trois entretiens avec Philippe Haeberli, Thomas Facchinetti et Nathalie Ljuslin et avec Faycal Mah un autre membre du Collectif pour la Mémoire. Lors de ces entretiens, les grilles de lecture avaient été précisées à la suite de l'entretien exploratoire. Il faut néanmoins noter que les grilles variaient légèrement selon les intervenants. En effet, même si le fil conducteur des interviews reste similaire, certaines questions ont dû être modifiées selon les intervenants notamment en lien avec leurs projets ou leurs rôles différents au sein de la controverse. En ce qui concerne le Collectif pour la Mémoire et la contre-pétition de Philippe Haeberli, nous nous sommes par exemple intéressés à leurs projets spécifiques et leurs idées. Dans le cadre de notre entretien avec Thomas Facchinetti, nous nous sommes plutôt concentrés sur le rôle de la Ville dans le débat autour de la statue de David de Pury. A la suite des entretiens, nous avons proposé à chaque participant de valider les retranscriptions, ce point a été refusé par Philippe Haeberli et Thomas Facchinetti. Néanmoins, le Collectif pour la Mémoire a souhaité obtenir ces retranscriptions afin de les partager aux autres membres du Collectif sans y imposer des modifications. Finalement, nous avons également abordé la question de l'anonymisation. Néanmoins, chaque participant a accepté de faire connaître son nom dans le cadre de ce travail.

Pour le micro-trottoir, nous avons préparé trois questions fixes qui ont été agrémentées dans certains cas au fil de la discussion. En effet, nous avons conscience que ces entretiens devaient être limités dans le temps en raison de la situation des personnes qui n'avaient souvent que très peu de temps à nous accorder. Au total, nous avons interviewé 20 personnes qui ont été anonymisées pour deux raisons. Premièrement, il était plus simple pour nous et moins contraignant ou décourageant pour les interviewés de ne pas divulguer les noms. Et

deuxièmement, nous intéressions à la population neuchâteloise en général dans ce sens les prénoms n'importaient pas et n'amenaient rien de particulier à notre recherche.

3.4 REFLEXIONS ET DIFFICULTES

Au cours de cette enquête, nous avons effectué quatre entretiens substantiels. Trois d'entre eux étaient des entretiens individuels, alors que M. Facchinetti était accompagné de Nathalie Ljuslin, responsable du groupe de travail concernant la statue de David de Pury. Malgré la participation de celle-ci, la majorité des réponses sont venues de M. Facchinetti.

L'un des premiers problèmes rencontrés est dû à une mauvaise compréhension avec l'un des participants. Ce dernier a en effet rempli de façon manuscrite le questionnaire avant de nous l'envoyer. Bien que nous eussions envoyé une demande en amont qui spécifiait que nous souhaitions avoir un entretien en face à face, ce participant a cru qu'il devait y répondre à la main. Finalement, nous avons tout de même décidé de faire un entretien en personne en rebondissant sur ses propos. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que l'entretien s'est donc déroulé un peu différemment et de plus, il avait donc déjà développé sa pensée par rapport à nos questions.

Une autre complication à laquelle nous avons été confrontés s'est déroulée durant l'un de nos entretiens. Nous pouvons attribuer cet incident à notre manque d'expérience et d'affirmation. En effet, nous faisons face pour la première fois à ce type de récolte de données. Face à un acteur habitué aux interviews, nous peinions de surcroît à recadrer l'entretien autour de notre grille de lecture. Nous avons donc été un peu débordés et n'avons pas su réagir correctement. Heureusement pour nous, cet entretien a tout de même apporté un grand nombre d'informations qui nous ont été utiles pour l'élaboration de notre analyse. Néanmoins, l'intervenant nous semble avoir quelque peu dévié du sujet de l'entretien. En ce sens, nous ne saurions affirmer l'intentionnalité de sa démarche.

Un obstacle supplémentaire s'est produit lors de nos micros-trottoirs. En effet, l'exercice n'était pas facile, de nombreuses personnes ont refusé de nous répondre ou alors ne connaissaient pas la statue de David de Pury. Par ailleurs, certains entretiens ont été inutilisables en raison du bruit de fond qui résonnait à la Place Pury lors des micros-trottoirs.

Quatrième Partie

ANALYSE

ANALYSE

Dans cette partie, nous allons mettre en pratique notre cadre conceptuel à travers une analyse des discours tenus par les différents intervenants. Les données qualitatives récoltées lors d'entretiens seront analysées à travers 3 axes définis dans la partie précédente.

AXE 1 : REPRESENTATIONS DES FORMES MATERIELLES PRESENTES SUR LA PLACE PURY

Le premier pan de notre recherche porte un intérêt particulier aux représentations divergentes à l'endroit de la statue de David de Pury. Comme susmentionné, la compréhension des représentations paysagères s'accomplit par la combinaison d'un double positionnement dans le discours des interviewés. En interviewant d'abord notre échantillon hors du cadre de la Place Pury, nous aborderons l'importance accordée à la statue de David de Pury dans la représentation générale qu'ils se construisent de la place éponyme. Ensuite, nous nous concentrerons sur le discours des usagers situé sur la place pour examiner si ces derniers observent une attention différente à l'égard du personnage statufié.

1.1 L'impression générale portée sur la Place Pury

Question : *Dans quelle mesure la statue constitue-t-elle une forme prégnante dans la représentation généralisée de la Place Pury ?*

Si, comme le soutient Webber, notre appréciation des lieux et des espaces d'une ville dépend dans une très large mesure de ces relations physiques infiniment complexes entre les monuments clés de la ville et le tissu plus large dont ils font partie (2001 : 96), alors il est nécessaire d'y interroger les acteurs pétitionnaires ainsi que les individus non-mobilisés pour tenter d'y dénoter la prégnance de la statue au sein de la Place Pury. Une analyse paysagère en territoire urbain commence donc par une identification des éléments caractéristiques du paysage en y examinant notamment leur positionnement et leur présentation au public.

Il semble intéressant de mobiliser d'abord les deux textes pétitionnaires pour observer s'ils font état d'informations relatives au positionnement de la statue. En ce qui concerne le Collectif pour la Mémoire, la situation de la statue est décrite en ces mots :

« Par la présente pétition, nous demandons un remplacement de sa statue de bronze, dominant l'espace urbain de la ville, sur la Place Pury, portant déjà son nom, par une plaque commémorative en hommage à toutes les personnes ayant subi et subissant encore aujourd'hui le racisme, et la suprématie blanche. » (Texte pétitionnaire du Collectif pour la Mémoire)

L'utilisation de la formule de domination de l'espace urbain de la ville, sur la Place Pury nous appelle à considérer le verbe dominer d'un point de vue définitionnel. Dans sa signification moderne que le Petit Robert lui associe, dominer renvoie au fait d'être « *le plus apparent, le plus fort, le plus important parmi plusieurs éléments* » (LE ROBERT *s.d.*) Ce détour définitionnel nous semble mettre au centre de notre analyse l'agencement hiérarchique de la part du Collectif des composantes qui organisent le paysage urbain. Au cours de nos interviews, M. Mah réaffirme plusieurs fois cette idée :

« De se dire qu'aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel, à la ville de Neuchâtel, la place centrale, on a cette statue [...] ». (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

« La statue, c'est une statue qui a été érigée pour le bienfaiteur, elle est mise sur un piédestal en plein cœur de la ville en fait. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

A contrario, aucune mention de la position de l'édifice n'est présente dans le texte contre-pétitionnaire² maintenant, aucune quelconque mention de la position de l'édifice n'est pas présente. Dans le document écrit que M. Haeberli nous a transmis, il s'est néanmoins exprimé sur ce point. Sur la représentation de la statue, Haeberli affirme en effet que l'édifice est « *très visible, interpelle véritablement* » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021). Il nuance son propos au cours de notre entretien :

« Mais ça interpelle dans le sens que c'est l'entier de la place qui est un peu à son effigie ». (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

De part et d'autre des acteurs pétitionnaires, la statue semble donc ici être une figure prégnante dans l'appréciation de la Place Pury. Dans cette optique, le cadre d'observation de la Place Pury serait ici réduit à travers l'unique prisme de sa statue. Par conséquent, la lecture proposée ici par le Collectif relève d'un classement partial des unités urbaines afin de proposer un nouveau regard de la place axé premièrement sur la statue.

De cette façon, la statue semble à être considéré comme un élément central du paysage de la Place Pury. Ainsi, si l'on suit Dellenbaugh-Losse: « *By far, the most visible and explicit form of spatial symbolism is that of memorials.* » (2020: 13). Dus à leur grande visibilité, les monuments agissent simultanément comme « *[...] the most overt form of spatial symbolism and one of the most contested.* » (2020: 13). Comme en témoigne Caves, les monuments peuvent en effet donc devenir une partie intégrante dans la lecture paysage urbain (CAVES 2005 : 318) et déboucher sur des représentations conflictuelles à l'image de M. Haeberli et du Collectif. Hors, si l'on en croit M. Fachinetti cette affirmation est à nuancer :

« [...] au bout d'un certain temps au fond, on y fait même plus attention parce que c'est comme si elles sont en quelque sorte intégrées dans le paysage, dans la carte mentale d'une région. » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

Plus loin, il nous rappelle que la Place Pury connaît d'autres agencements urbains qui marquent le centre-ville de Neuchâtel :

« C'est quand même un lieu où il y a une banque (...). Il y a un kiosque qui est un élément important aussi de deux points d'accès de petite consommation, un kebab qui est très fréquenté aussi. Des toilettes publiques quand même en sous-sol, qui, à voir leur état, sont très utilisées. Et puis ensuite, vous avez quelques commerces autour qui ouvrent en fait sur l'activité commerciale de la Ville. » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

En interrogeant des citoyens hors du contexte de la place sur les traits prégnants de cette dernière, ces derniers ont témoigné les éléments suivants :

² Certains pensent pouvoir refaire l'histoire en déboulonnant la statue de David de Pury. Nous proposons plutôt que les autorités mettent en évidence sur le socle de la statue une plaque explicative de la vie de David de Pury et de la problématique du commerce triangulaire auquel il a participé. Nous disons NON au révisionnisme, mais OUI aux explications qui permettent d'éclairer notre passé et de l'assumer. Signez la pétition à l'intention des autorités communales de la Ville de Neuchâtel

« Ce qui est important pour..., la Banque cantonale... non rien de plus. » (Mickaël³, habitué de la Place Pury, 22.04.2021)

« Ce qui me paraît important... moi je trouve que cette rue [du Seyon] est assez jolie parce qu'il y a des bâtiments anciens, des bâtiments neufs et des beaux magasins. » Julie, habitué de la Place Pury, 22.04.2021)*

« Honnêtement, je ne la regarde pas [la Place Pury]. Alors, il y a le café Le Baron où je me rends avec mes collègues et la Banque cantonale en face ». (Hugo, habitué de la Place Pury, 22.04.2021)*

Il est ici à dénoter que la statue de David de Pury n'est jamais mentionnée dans les représentations paysagères caractéristiques à la place. Bien que les interviews recensés dans ce travail ne soient pas représentatives du point de vue de la population citadine de Neuchâtel, ces quelques propos nous semblent toutefois dénoter d'une invisibilité du monument à l'endroit-même où M. Haeberli l'encensait comme l'« effigie » de la Place éponyme et où le Collectif constatait d'une domination de l'édifice sur l'environnement urbain.

Synthèse

L'objectif était donc de capter les discours généraux portés sur la place et la statue, et possiblement, les discordances qui pouvaient émerger dans la mention des traits caractéristiques de la place. Bien qu'une présence visible de la statue sur la place soit à noter, du côté des acteurs pétitionnaires, la statue semble avoir perdu son objectif de signifiant culturel de la ville (MILES 1997, cité dans KRZYZANOWSKA 2016 : 470). En effet, sa fonction traditionnelle de « "mark" or a "stamp" on the fabric of the city vanes » (KRZYZANOWSKA 2016 : 470) semble avoir globalement disparu et a plongé la statue dans une certaine invisibilité au regard des individus non-mobilisés. En effet, les traits marquants de la place paraissent a contrario se diriger vers les édifices urbains environnants comme la Banque cantonale :

1.2 Les regards internes à la Place Pury

Question : *Comment les usagers interagissent-ils avec la statue lorsqu'ils sont présent sur la Place ?*

En fondant plus spécifiquement notre analyse sur le discours d'usagers de la place, qu'ils soient pétitionnaires ou non, nous souhaitons désormais observer si l'expérience au sein du paysage en territoire urbain est susceptible de faire émerger un examen plus contrasté des représentations paysagères constitutives à la statue et à la place. La première partie du présent axe de recherche a mis en valeur que les acteurs non-pétitionnaires, plus explicitement M. Facchinetti et les individus interviewés hors de la place ne mentionnaient pas la statue de David de Pury comme un trait caractéristique du paysage de la place. En ce sens, il semble désormais que l'édifice soit devenu transparent sur la place au regard des citadins. Un passant nous affirme à cet égard :

« (...) quand je vais à Neuchâtel, je passe par là-bas à chaque fois, je vois qu'en fait quand ils voient cette statue les gens et bien ça leur fait aucun effet. Ils tournent la

³ Les * indique que les personnes ont été anonymisées, ainsi les noms fictifs permettent de suivre les propos d'un interlocuteur tout au long du travail.

*tête, ils voient, ils repartent en marchant.» (Samuel*2, passant de la Place Pury, 22.04.2021)*

Au-delà de l'apparente indifférence à l'égard de la statue, notre interviewé semble volontiers mettre en valeur sa mobilité sur la Place Pury. Cette interprétation paraît justifiée selon les dires de M. Fachinetti :

« Pour l'essentiel, les gens passent en transports en commun ou se rendent en ville, ils vont dans le parking [...] ce n'est pas la place de Neuchâtel, c'est un lieu de transit, un noeud pour les transports en commun. (...) Rares sont les gens qui s'arrêtent à la Place Pury » (Thomas Fachinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

Ce rôle d'interface nous est rappelé par M. Fachinetti en termes d'accessibilité et de connexité :

« On se donne rendez-vous, ce n'est pas parce que il y a la statue de David de Pury. On se donne rendez-vous à la PP parce que c'est un lieu de transports en commun, c'est un lieu de rassemblement, les copains qui viennent d'est, d'ouest. Par ailleurs, on peut se retrouver plus facilement à cet endroit-là et c'est le lieu à partir duquel on poursuit une virée ou une autre, ou si on donne des rendez-vous en marge des activités scolaires. » (Thomas Fachinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

Dans l'affirmation ci-dessus, la Place Pury n'est plus évoquée en ces termes mais plutôt sous l'appellation de « PP ». Sur le lien qui se crée entre des localités spécifiques et le nom des lieux, Basso déclare que « (...) in their capacity to evoke, in their compact power to muster and consolidate so much of what a landscape may be taken to represent in both personal and cultural terms, placenames acquire a functional value that easily matches their utility as instruments of reference. » (1988 : 103). Selon cette acceptation, si la place est traduite par le terme « PP », c'est parce qu'elle renvoie plus étroitement à sa prérogative fonctionnelle de centre du réseau urbain. De surcroît, ce remaniement toponymique - de « Place Pury » à « PP » - nous paraît démontrer de la capacité des interviewés à se représenter le paysage de la place comme un espace de réseaux plutôt qu'une place aménagée à « l'effigie » du donateur neuchâtelois. Ainsi, ces usages dans le paysage de la place urbaine, qu'ils soient pratiques ou toponymique, nous paraît mettre en avant le défaut d'invisibilisation et d'indifférenciation de la statue comme en témoigne M. Haeberli :

« Tout le monde passe par là. Je ne suis pas sûr non plus que tout le monde se pose véritablement des questions en voyant cette statue. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

De surcroît, le contre-pétitionnaire admet que :

« Après ce que les gens pensent, ce que les gens pensent et se disent par rapport à de Pury. Si, ça les interpelle dans leur vécu le plus profond. J'ai un peu de peine à aller plus loin que ça. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

Admettre que la fonction de desserte urbaine de la Place Pury à totalement invisibiliser la statue limite toutefois la multiplicité des représentations de la statue. En effet, il s'agit de mettre l'édifice à l'épreuve des toutes les expériences dans le territoire urbain, qu'elles soient conscientisées ou non.

En encensant les héritages urbains, les auteurs remarquent toutefois « *Bien que ces représentations soient pour la plupart datées, captant une expression urbaine caractéristique d'une époque donnée, leur influence outrepassa bien souvent la variation même des formes tangibles.* » (POUALLAOUËC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 169). Dans un article sur la présence monumentale dans plusieurs villes britanniques, Edensor rappelle que « *For those who regularly move among them, they are part of a common sense, banal reality that extends from the local to the national to the colonial. Their very evident looming material presence or absence has an affective and phenomenological force that impresses itself upon the experience of space (...).* » (EDENSOR 2019 : 73-74). Ici, Faysal se distancie du registre du perceptible en rétablissant une relation avec la statue tout en y intégrant un rapport expérientiel :

« Et pour nous, ça dépasse en fait l'imaginaire parce que tout ça, ça a un impact que ce soit psychique ou physique sur les personnes qui peuvent voir, qui peuvent en fait se retrouver face à cette représentation. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

Alors que les interviewés cultivent un rapport désincarné à la statue, les pétitionnaires préconisant l'éviction de la statue de David de Pury témoignent d'une relation renouvelée à l'égard de l'édifice. Bien que la statue soit un leg séculaire, ses composantes peuvent encore être interrogées actuellement. En outre, l'édifice garde un caractère signifiant pour les membres du Collectif :

« C'est vrai que maintenant, on ne donne plus autant de sens je pense. Mais oui, une statue, la symbolique c'est quand même ça, c'est de valoriser ce que ça représente. [...] La symbolique, c'est quand même fort aussi car ça fait appel aux sens, ça fait appel au visuel, peut-être au toucher. C'est de la matière, c'est quelque chose qui est là et qui a un certain sens aussi, j' imagine. » (Sara Macaluso, membre du Collectif pour la Mémoire, 10.12.2020)

Si l'on suit ce propos, le monument peut aussi être lu en tant que « (...) *point sémantique avec un contenu valeur-symbolique dans lequel des associations collectives se forment sur la base de l'accumulation d'expériences historiques, non liées à l'idée du monument.* » (MITCHELL 1994 : 2). Cette remarque paraît être justifiée au vu des propos de Getou Christianne Musangu, membre du Collectif Afro-Suisse et des propos tenus dans le texte pétitionnaire :

« (...) chaque jour quand je passais devant la statue de Pury, je me rappelais ce que Monsieur de Pury a fait. Les millions de morts qu'il a faits. Et finalement ça me rappelait sans cesse que, ce que Monsieur de Pury a fait ce n'est pas grave, on peut tolérer, ça peut être dans l'espace public. Ça c'est une violence. » (RTS 17.06.2020)

M. Mah affirme de son côté :

« Dans le sens où ce n'est pas la statue en elle-même, ce n'est pas la statue physiquement qui m'embête, c'est ce qu'elle représente. (...) C'est ça qui est très compliqué, nous, c'est surtout cette symbolique, surtout la représentation de cet homme sur son piédestal et surtout le fait que ça ne dérange personne. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

Si ces registres interpellent davantage dans une relation personnelle à l'édifice, c'est selon nous parce que « (...) *l'observateur ne s'attarde que sur les éléments qu'il reconnaît et valorise.* » (POUALLAOUËC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 174). Alors que le discours des interviewés de la place nourrissent une forme d'indifférence à la statue, Mme Musangu, Mme Macaluso ainsi que M. Mah revendiquent plutôt une séquence imaginaire et sensible lorsqu'il se trouvent confronté à la statue. En ce sens, c'est par l'intérêt qu'ils portent à l'édifice, notamment à travers la pétition qu'ils ont déposée, qu'une telle représentation de la statue

tend à émerger. D'un côté Mme Macaluso évoque une relation polysensorielle à la statue en invoquant la matérialité de l'édifice alors que Mme Musungu et M. Mah dénote d'une forme de violence du fait de la persistance de la statue.

Synthèse

Les figures d'impressions et d'expressions paysagères semblent intimement liées dans la prise en compte de représentations paysagères contradictoires sur la Place Pury. En se représentant la statue comme un indicateur saillant et permanent de la place, cette dernière semble véhiculer des récits communément approuvés (DELLENBAUGH-LOSSE 2020 : 14) pour le Collectif. De surcroît, la pérennisation de l'édifice fait émerger un sentiment d'inconfort à leur égard. Bien que M. Haeberli mette aussi en valeur de son côté la prégnance de l'édifice sur la place, le contre-pétitionnaire reconnaît néanmoins qu'il n'est personnellement pas affecté par la présence de la statue sur la place. Dans ce prolongement, les discours de M. Facchinetti et des interviewés en ville de Neuchâtel témoignent d'une invisibilité, voire d'une forme d'ignorance, à l'endroit de la statue dans l'évocation des traits caractéristiques de la place. Face à la négation de la statue, une clé de lecture est à trouver dans la seconde section du présent axe de recherche. Lorsque nous avons interviewé les passants sur la place Pury sur la représentation qu'ils possédaient du lieu où ils se situaient, la place a davantage été encensée dans ses traits de desserte urbaine. En tant que « *nœud pour les transports en commun* » et de « *lieu de passage* » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021), cette représentation de la Place Pury nous semble grandement à péjorer l'attention portée à l'endroit de la statue.

AXE 2 : INTERPRETATIONS DE LA STATUE DE DAVID DE PURY

Cet axe tend à comprendre comment les interprétations différenciées des acteurs, majoritairement du Collectif pour la Mémoire et de Philippe Haeberli, peuvent expliquer les différents projets qui émergent à propos du futur de la statue.

En suivant les grilles de lecture des auteurs Pouallaouec-Gonidec, Domon et Paquette, nous avons choisi d'approfondir le thème du patrimoine comme une piste de compréhension du débat sur la statue de David de Pury. Nous tenons à informer en préambule de cet axe que la statue ne renvoie aucunement à la catégorie patrimoniale dans son acceptation juridique. En effet, si l'on se réfère au plan cadastral de la Place Pury, la statue ne semble pas détenir de statut particulier. La statue n'a pas été mise sous protection cantonale, ni été recensée dans le plan architectural. De surcroît, la statue fait plus généralement partie de la zone « DP25 » et ne possède pas d'affectation spécifique. Cette constatation semble indiquer que pour la Ville de Neuchâtel la statue n'est pas considérée comme faisant partie du patrimoine neuchâtelois en tant que telle. De ce fait, ce présent axe de recherche souhaite plutôt postuler pour un patrimoine qui se « *fabrique* » (HEINICH 2009, cité dans DESCHEPPER 2021 : 1) au sein de la société. En ce sens, le patrimoine sera donc abordé dans sa stricte construction sociale.

En optant pour une interprétation patrimoniale, il est ainsi possible d'en interroger une variété de sous thèmes comme en témoigne les grilles des auteurs. À la lumière de nos interviews, nous nous demanderons plus spécifiquement comment ce thème a été instrumentalisé par les parties pour convoquer des analyses historiques variées mais également comment le patrimoine peut mener à un sentiment d'appartenance de la part des acteurs pétitionnaires. Comme le rappelle Stéphane Héritier, « *le patrimoine donne l'impression d'être élaboré comme*

une forme moderne de récit (...) qui parle d'une société, aux autres... autant qu'à elle-même » (2013 : 5). En ce sens, le patrimoine permet de rendre compte de la façon dont les éléments hérités du passé sont réinterprétés dans sa dimension rétrospective, introspective et prospective au sein de la société. De surcroît, il s'agira d'observer si le patrimoine participe « *au fond culturel de toute société cohérente, inscrite dans un espace* » par son rôle de « *ciment social* » (DI MEO et alii 1993, cité dans VESCHAMBRE 2007 : 371). Ainsi, il s'agira d'observer comment « *Les divers acteurs qui investissent un même territoire puisent dans ce fonds et construisent des lectures elles aussi diverses du passé, qui se confrontent et parfois se concurrencent* » (SGARD 2007 : 2).

2.1 La problématique historique

Question : *Actuellement, comment l'histoire de David de Pury est instrumentalisée diversement selon les pétitionnaires ?*

Au cours de la controverse autour de la statue de David de Pury, le rapport historique à l'édifice semble devenir un pan important des discours de chaque pétitionnaire. En admettant que « (...) *monuments and memorials are explicitly designed to structure and shape collective memories and historical narratives* » (BENTON-SHORT 2008 : 93), cette sous-section souhaite donc éclaircir les registres historiques mobilisés de la part des acteurs interviewés, ce qui nous permettra en outre d'expliquer comment ces derniers se remémorent le personnage statufié de la Place Pury.

Premièrement, M.Haeberli intitule son texte pétitionnaire contre le déboulonnement de la statue « Pour le respect de notre histoire ». Cette indication de M. Haeberli tend à illustrer l'une des raisons majeures qui a mené à la contre pétition :

« Notre pétition demande aux autorités de la ville de tout faire pour que l'histoire de la ville soit respectée. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

Au cours de notre entretien, il a rajouté :

« Cette statue a une grande portée historique et permet de se référer à une époque révolue. Elle fait maintenant partie du patrimoine de la ville en tant que telle, mais également par les apports architecturaux que de Pury a offert à la ville. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

Ici, c'est d'abord la matérialité très concrète du patrimoine qui définit sa fonction, de « *se référer à une époque révolue* » (Philippe Haeberli, 06.04.2021). C'est ensuite par sa référence au développement de Neuchâtel, qu'elle se trouve légitimer dans l'espace public de la ville. En ce sens, le discours soutenu par M. Haeberli divulgue soigneusement le verbatim de l'écriteau situé en contrebas de la statue :

« [...] Il légua à sa ville natale sa fortune acquise dans le commerce pour que les revenus en fussent appliqués à des œuvres de charité, à l'instruction publique, à l'embellissement de la ville. Ses concitoyens ont élevé ce monument à sa mémoire. »

En témoignant d'une importance historique, cet argument en terme patrimonial insère en filigrane un « (...) *réflexe de préservation et de mise en valeur des attributs existants*. » de la part du contre-pétitionnaire (POULLAQUE-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 189) :

« Détruire ou déplacer la statue devrait aller de pair avec la destruction également des bâtiments construits grâce aux legs de de Pury. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

C'est avant tout la statue en tant que support architectural qui rend possible un plus large rappel aux autres édifices urbains. Dans ce prolongement, c'est en faisant perdurer plus spécifiquement ce mobilier urbain que l'on peut entretenir une relation causale avec les bâtiments et leurs conditions de construction à travers le temps. Pour M. Haeberli, *« C'est la matérialité de l'espace qui permet (...) la conservation de la mémoire »* (BUSQUET, 2017 : 69). En somme, le patrimoine est donc présenté comme composante indispensable à la construction territoriale de l'espace urbain neuchâtelois pour M. Haeberli.

Néanmoins, lu uniquement comme un témoignage historique, le discours patrimonial encensé par Haeberli paralyserait les significations octroyées à la statue pour les membres du Collectif. Sur ce point, Henri Lefebvre a laissé entendre que *« La monumentalité impose toujours une évidence lisible ; elle dit ce qu'elle veut ; elle en cache beaucoup plus. »* (1986 : 143). Si l'on replace cette affirmation dans le cadre de notre étude, il serait donc nécessaire pour le Collectif de dépasser le seul aspect de témoignage historique lié au bâti urbain et ouvrir l'édifice à de plus vastes réseaux de significations. En effet, comme il l'indique sur leur page Instagram :

« Il ne s'agit pas de cacher ou tracer des noms de l'histoire, BIEN AU CONTRAIRE, il s'agit de rétablir un récit historique dans sa globalité » (Page Instagram du Collectif pour la Mémoire).

En se désaxant du discours généralement admis, la présence de la statue est confrontée à une interprétation historique critique de David de Pury :

« De se dire qu'aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel, à la ville de Neuchâtel, à la place centrale, on a cette statue qui glorifie cet homme et maintenant, c'est plus une histoire cachée, car tout le canton connaît cette histoire, tout le monde en a parlé. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

De la sorte, centrer la référence commémorative sur son legs oblitère les exactions du personnage monumentalisé. Ici, la matérialité de la statue ne remémore plus l'ensemble urbain découlant de la fortune du négociant mais tendrait davantage à substantifier un symbole personnifié de glorification dans le paysage urbain actuel. Tout en cherchant à se dégager des conditions d'érections originelles de la statue, le Collectif confirme une fonction idéologique de l'édifice qui outrepassa l'inscription présentée sur le piédestal et l'inscrit dans des thématiques plus larges, notamment en tant qu'héritage colonial.

« C'est l'idéologie en fait, on perpétue une mentalité coloniale depuis longtemps, longtemps parce qu'on ne s'intéresse pas du tout à l'histoire de l'esclavage, l'histoire de la colonisation. » (Sara Macaluso, membre du Collectif pour la Mémoire, 10.12.2020)

En tant qu'objet socialement construit, le patrimoine ne s'inscrit pas seulement dans une époque *« révolue »* comme l'entend M. Haeberli, mais se doit d'être réactualisé. Plus concrètement, le patrimoine historique doit contribuer activement à la société plutôt que de s'installer comme une trace du passé :

« Je pense que le patrimoine évolue avec le temps. C'est-à-dire que des choses qui étaient acceptables à l'époque ne le sont plus aujourd'hui. Et je pense qu'on devrait juger en fait le patrimoine via ce prisme-là, de se dire, qu'est-ce qui nous correspond aujourd'hui qui était juste à l'époque et qui fait encore écho aujourd'hui et bien on peut le garder. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

Dans le cas de la statue de David de Pury, M. Haeberli se concentre sur les donations passées du personnage qui ont permis le développement de Neuchâtel. Au contraire, le Collectif pour la Mémoire ne correspond pas aux valeurs actuelles. Comme le reconnaît Ginot et Wiesztort « *Le combat pour la reconnaissance de valeurs implique une reconnaissance de mémoires passées sous silence (...)* » (2013 : 9). Pour le Collectif, la statue tend de ce fait à éluder une partie consubstantielle de l'histoire du donateur qu'il est désormais nécessaire de reconnaître publiquement ; l'héritage colonial du donateur neuchâtelois. Par conséquent, les deux parties instrumentalisent le patrimoine de manières diverses afin de promouvoir un regard historique différent. Interpréter à travers le prisme patrimonial, l'exemple de la statue de De Pury nous paraît démontrer que l'édifice est porteur de différentes modalités d'appropriation qui sont susceptibles de générer des conflits dans sa définition et son évaluation historique. (POUALLAOUËC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 67). En fin de compte, utilisé le patrimoine comme clé de lecture interprétative rend compte de la façon dont « *Les divers acteurs qui investissent un même territoire puisent dans ce fonds et construisent des lectures elles aussi diverses du passé, qui se confrontent et parfois se concurrencent* » (SGARD 2007 : 2).

Synthèse

Par conséquent, le discours se révèle discordant de part et d'autre des acteurs questionnés. Comme M. Haeberli nous l'a communiqué, la statue agit d'abord comme une référence spatiale érigée à un moment donné pour remémorer sa contribution au cadre architectural alentour. À première vue, la statue semble alors être désavouée de toute implication idéologique. A contrario, la statue est mobilisée par le Collectif pour revendiquer la reconnaissance d'une idéologie masquée dans l'actuel paysage urbain de Neuchâtel celle de l'esclavage et de la colonisation. Ainsi, « *Les identités culturelles locales par définition non figées et instrumentales, trouvent ainsi dans le conflit patrimonial ou mémoriel matière à s'exprimer, par les différences et les mémoires différentes.* » (BUSQUET 2017 : 69).

Dès lors, une contradiction se crée autour d'interprétations singulières de l'histoire qui cherchent à donner un sens à l'histoire ainsi reconstruite. (TUNBRIDGE et ASHWORTH 1996, cité dans DWYER et ALDERMAN 2008 : 172). Ainsi, l'instrumentalisation du patrimoine en tant que support d'interprétation historique semble donner une piste de compréhension supplémentaire aux différentes perceptions de la part des acteurs pétitionnaires.

2.2 Les sentiments d'appartenance à la statue de David de Pury

Question : *En tant que patrimoine, comment la statue traduit-elle ou non un sentiment d'appartenance chez les pétitionnaires ?*

Après un approfondissement de la question du patrimoine et des différents registres historiques par les différentes parties, nous avons émis l'hypothèse que la statue pouvait amener ou non un sentiment d'appartenance. En effet, comme l'indique Sgard et Partoune les composantes paysagères, notamment les éléments patrimoniaux, sont l'un des fondements du sentiment d'appartenance territoriale (SGARD et PARTOUNE 2019 : 9). Cette hypothèse pourrait alors potentiellement expliquer les différents projets à l'égard de la statue.

Si le résultat de notre micro-trottoir semblait conforter un désintérêt ce n'est pas le cas du Collectif. Bien que « *monuments' traditional function (...) vanes and ceases to be obvious thus making them fluid, bystanding and, in the end-effect, often invisible* » (KRZYŻANOWSKA 2016

: 474), elle peut tout autant agir comme une marque au sein de l'espace urbain. En effet, comme nous l'avons indiqué dans la première partie de cet axe, le Collectif pour la Mémoire interprète la statue comme une glorification de la personne David de Pury. Cette interprétation mène à un inconfort du Collectif face au monument. Pour élucider ce sentiment, cette première clé interprétative doit être additionnée d'une seconde, celle de l'appartenance patrimoniale :

« Ils s'identifient comme Neuchâtelois ou ils s'identifient comme Loclois ou Chaux-de-Fonnier et qui ont besoin aussi de se sentir inclus dans cette société et je pense le fait de laisser cette statue avec le message : « circuler il n'y a rien à voir », c'est quelque chose de très difficile à supporter de se rendre compte que notre ressenti n'est pas forcément valorisé et puis qu'on peut nier l'existence d'une quelconque problématique, c'est très compliqué à intégrer comme sentiment » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021).

Il rajoute :

« Et ce qui peut être douloureux en fait c'est ce sentiment d'exclusion. De se dire qu'aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel, à la ville de Neuchâtel, la place centrale, on a cette statue qui glorifie cet homme et maintenant, c'est plus une histoire cachée, car tout le canton connaît cette histoire, tout le monde en a parlé. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021).

En conséquent, le Collectif ne ressent aucun sentiment d'appartenance envers la statue de David de Pury. De plus, ils tendent à se sentir exclus face à un symbole auquel ils ne s'associent pas. Si le paysage concourt à l'expression de l'unicité du groupe, notamment à travers les biens patrimoniaux, l'individu doit être capable en retour de réaffirmer cette expression collective (SGARD et al. 2011 : 189). Or, l'identification est mise à mal par une présence monumentale qui ne permet pas en outre une appropriation collective de part et d'autre des résidents neuchâtelois. Gravari-Barbas dénote que « *L'identification à un ensemble de biens patrimoniaux forge le sentiment d'appartenance à un groupe grâce à un jeu subtil d'inclusion-exclusion* » (GRAVARI-BARBAS 1996 : 58). Dans le cas de la statue de David de Pury, si le patrimoine de « (...) *ce paysage-là* » désigne et participe à construire « *ce territoire-là* » et donc ce « *Collectif-là* » et pas un autre (...) » (SGARD 2011 : 190), alors un sentiment de rejet tend à émerger.

Par conséquent, cette sensation paraît être ressentie comme une véritable souffrance de la part des acteurs qui en sont exclus. La présence de la statue revient à considérer « (...) *l'image de soi comme mode de différenciation vis à vis de l'autre.* » (SGARD 2011 : 194). En effet, cette problématique de l'appropriation semble étroitement liée à celle du patrimoine. C'est-à-dire que pour le Collectif pour la Mémoire le sentiment de non-appartenance à la statue qui ne les inclut de ce fait pas dans le paysage urbain.

« C'est ça qui est douloureux. De se dire que les gens, nous incluent pas du tout en fait dans cet espace-là. Et c'est vraiment ce sentiment d'exclusion. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

Néanmoins cette interprétation contraste avec les propos de M. Haeberli qui ne reconnaît tout simplement pas la possibilité d'identification de la population à l'égard de l'édifice :

« Ah mais moi je pense qu'elle n'a jamais représenté⁴ la population. J'entends, surtout de Pury. Je ne comprend pas très bien comment on peut se sentir exclus

⁴ Le terme de représentation lors des entretiens avec les acteurs n'est pas similaire à la définition de l'axe 1 mais doit être compris comme l'interprétation que les interviewés se font de la statue.

d'un espace public parce qu'il y a une statue » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

Il rajoute :

« La statue n'évoque pas en moi une émotion particulière, c'est le nom qui est donné à la place qui évoque un lien d'appartenance à ma ville. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

La position de M. Haeberli semble coïncider avec les propos de Anne Sgard « *S'agissant de notre paysage quotidien, cette volonté se traduit par l'attachement, le sentiment d'appartenance et débouche bien souvent, j'aurai l'occasion d'y revenir, sur une volonté de fixation du spectacle : que rien ne change.* » (2011 : 56). Si ce paysage apparaît donc comme un ancrage dans le temps long, il est probable que l'on souhaite limiter les atteintes à son encontre (SGARD 2011 : 193). Dans ce prolongement, la possible dégradation de celui-ci peut être ressenti comme une atteinte à l'intégrité des habitants qui se l'approprient (SGARD 2011 : 189).

Synthèse

Le recours au patrimoine en ville de Neuchâtel est instrumentalisé de manières différentes selon les perspectives des intervenants ; soit pour justifier le déboulonnement de la statue de David de Pury, soit pour argumenter autour de sa légitimité dans le paysage urbain. En effet, comme le montre Anne Sgard, « *Le paysage devient un lieu privilégié de mise en perspective des legs du passé et de la projection dans un futur incertain.* » (SGARD 2010b : 2). Cependant, ces mobilisations autour d'un même monument semblent se faire différemment. En effet, le Collectif tend à se concentrer sur les actions du personnage considérant David de Pury moins comme un généreux donateurs que comme un esclavagiste qui n'a pas sa place au sein d'un lieu public. En outre, le Collectif peine à se reconnaître dans le personnage statufié car celle-ci exclue certaines parties de la société. Au contraire, les promoteurs du maintien de la statue appuient un discours sur les actions de De Pury au bénéfice de la ville. Ainsi ces derniers considèrent que ces actions légitiment la présence de la statue. De surcroît, ils semblent mettre une distance face à cette statue qui selon eux n'a pas comme but de « *représenter* » la population. En tant que lieu de mémoire, le patrimoine relève bien d'une construction sociale sujette à différentes interprétations soutenues par des acteurs concernés. Tout en opérant un tri censé répondre aux besoins contemporains des acteurs pétitionnaires, ces interprétations paysagères génèrent notamment des discours porteurs d'enjeux historiques et de reconnaissance identitaire qui dépassent véritablement la matérialité de l'édifice dans l'espace urbain.

AXE 3 : LES INTERVENTIONS PAYSAGERES SOUHAITEES

Au sein de ce troisième axe de recherche, nous souhaitons mobiliser les qualifications paysagères énoncées auparavant pour les replacer au sein des démarches enclenchées par les acteurs pétitionnaires, à savoir le traitement futur de la statue de David de Pury. Comme nous avons pu l'observer, les qualifications antagonistes à l'endroit du monument de David de Pury étaient soutenues par des représentations et des interprétations paysagères contradictoires. Ces diverses qualifications de la statue amènent à « *(...) des démarches aménagistes et citoyennes tout aussi inédites que nombreuses.* » (POUALLAQUE-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 188). C'est donc sur la base de nos deux premiers axes que nous pouvons premièrement appréhender les projets des acteurs pétitionnaires. Dans un second temps, nous souhaitons encore nous intéresser aux pendants politiques en examinant le projet lancé par les autorités. Plus spécifiquement, nous voulons observer si les représentations et les

interprétations paysagères que nous avons relevés sont prises en compte dans les choix d'aménagements des autorités urbaines.

3.1 Les intentions des différents pétitionnaires

Question : *Quels sont les projets avancés par les acteurs pétitionnaires ?*

Avant d'entrer dans le détail des intentions portés par les acteurs pétitionnaires, il est nécessaire au préalable de mobiliser les textes des projets soumis à l'évaluation des autorités urbaines. Selon la grille de lecture, nous avons pu constater que ces derniers étaient divergents. Tout en nous rapportant aux grilles de lecture, nous avons pu déterminer que les intentions du Collectif relèvent d'enjeux de « *reconnaissance* ». De son côté, les volontés projetées par M. Haerberli se rapportent plutôt à des intentions de « *gestion* ».

Comme indiqué, le débat autour de la statue de David de Pury débute par le dépôt d'une pétition du Collectif pour la Mémoire. Ce premier acte du Collectif pour la Mémoire se traduit comme tel :

« Par la présente pétition, nous demandons un remplacement de sa statue de bronze, dominant l'espace urbain de la ville, sur la Place Pury, portant déjà son nom, par une plaque commémorative en hommage à toutes les personnes ayant subies et subissant encore aujourd'hui le racisme et la suprématie blanche. » (Inscription sur le socle de la statue)

Le texte met en exergue la volonté de tirer parti d'un support tangible pour tout d'abord interpellier et interroger les sous-bassements de notre société. Dans cette expectation, les aspirations du Collectif ne s'inscrivent pas uniquement dans le souci du retrait d'un mobilier urbain mais dans la représentation des formes visuelles de la Place Pury à travers la statue qui semble selon le Collectif l'incarner. Comme nous l'avons mentionné dans notre premier axe, la statue semble néanmoins invisible au regard de l'échantillon pour une majorité dans la population neuchâteloise. Ainsi, les intentions portées par la pétition tentent d'opérer un retentissement médiatique pour rappeler la présence d'une marque symbolique sur la Place Pury :

« Pour essayer vraiment de toucher un maximum de personnes au sein de la population, on a besoin d'avoir aussi un côté visuel et puis en fait, le fait que ça soit une statue, qu'elle soit en plein milieu de la place qui porte le même nom. Et que surtout cette statue soit vraiment mise de manière physique sur un piédestal, ça permet d'adresser vraiment le sommet de la pyramide. D'avoir une image, quelque chose d'un peu visuel, à partir duquel on pourrait commencer à redescendre toutes les infos et tout le contenu qu'on aimerait propager auprès des personnes. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

Comme l'indique le Collectif pour la Mémoire, la statue n'est donc que le « *sommet de l'iceberg* », un élément visuel dans l'espace public mobilisable pour l'inscrire dans des préoccupations élargies. De surcroît, le dépôt de la pétition souhaite amener une réévaluation de la statue de la part de tous les pans de la population. Ainsi, les intentions de la pétition paraissent dépasser l'unique déboulonnement de l'édifice : il dénote à la fois de la volonté d'une prise de conscience d'une forme urbaine propre au territoire urbain neuchâtelois et de la nécessité d'évaluer plus consciencieusement l'édifice de David de Pury. En tant que symbole commémoratif urbain, la statue possède des références informelles qui peuvent y être

attachées et qui peuvent venir contrecarrer l'intention originelle du concepteur (NAS 1998, cite dans ROSE-REDWOOD, ALDERMANN et AZARYAHU 2008 : 162). Une dynamique de sensibilisation à l'égard de la statue peut s'enclencher si elle est préalablement désaxée de ses conditions d'érection :

« Enfin voilà il y a eu cette pétition, c'était déjà pour faire aussi connaître au public qui était David de Pury sous cet angle-là. Enfin qu'est-ce que cette statue pouvait représenter d'autre que juste la fortune qui a été amenée. Donc là, c'était aussi pour faire réfléchir autour de ça. » (Sara Macaluso, membre du Collectif pour la Mémoire, 10.12.2020)

Ce propos s'inscrit clairement dans les dires de Poullaouec-Gonidec, Domon et Paquette lorsqu'ils rappellent que *« (...) l'identité et la spécificité des figures paysagères du territoire métropolitain ne se limitent pas à la matérialité des formes visées, mais interpellent également les thèmes évoqués comme les intentions projetées en ce qui concerne la qualité des territoires urbains (...) »* (POULLAOUPEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 195). De la sorte, c'est en reconnaissant les attraits tangibles et intangibles à la statue que le Collectif souhaite caractériser les valeurs socioculturelles qui émanent de ce dernier. Sur la base de la thématique patrimoniale, le Collectif pour la mémoire souhaite en effet caractériser les valorisations socioculturelles qui émanent du monument ; tout d'abord celles liées au racisme systémique et ensuite celles liées à leur manque de représentativité dans l'espace public. Le paysage peut dès lors permettre *« la mise en relation avec des causes plus larges, avec d'autres enjeux de taille ou de valeur supérieure »* (LASCOUSMES 1998, cité dans SGARD 2010 : 10). Si *« (...) la modification des valeurs et des rapports au territoire générerait un renouvellement de l'appréciation de certains espaces. »* (POULLAOUPEC-GONIDEC, DOMON, et PAQUETTE 2005b : 20) alors la statue de David de Pury peut devenir la structure d'identification de problèmes nouveaux. En encensant le projet de la pétition, Faysal témoigne du dépassement d'une visée d'éviction :

« Alors nous par rapport à notre démarche, (...), nous c'est vraiment centré vraiment sur l'éducation et la sensibilisation, sur toutes ces problématiques-là. On aimerait vraiment engager une conversation de fond sur toutes les formes de discrimination, pas seulement liées à ça. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

En encensant le sentiment d'exclusion, c'est encore le manque de représentativité de la statue qui pose réellement problème. En tant qu' *« espace de co-présence et de co-visibilité »* (SGARD 2011 : 236), les considérations soutenues durant l'entretien reviendraient à exclure la part d'afro-descendants de l'espace public.

« Après, je pense qu'aujourd'hui la population a changé et du coup, je pense qu'il faut mettre dans l'espace public des monuments et une symbolique qui rassemblent la population actuelle en fait qui nous correspondent à nous, qui correspondent à ce à quoi la population ressemble, ce à quoi la population aspire. » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

Il indique également :

« Ce n'est pas possible qu'on ait une société autant multiculturelle et qu'on ait encore ces représentations-là et que ça choque autant de gens. Je pense que sur le long terme les gens apprendront à plus avoir peur, on fera pleinement partie intégrante de la communauté. (...) » (Faysal Mah, membre du Collectif pour la Mémoire, 11.03.2021)

Si *« (...) l'espace public, c'est surtout l'espace du public. »* (BESSE 2010 : 272), il est alors légitime de questionner les valeurs qu'il partage. En tant qu'espace public, la Place Pury doit

engager une responsabilité éthique et politique sur ce qu'elle rend visible et ce qu'elle expose (BESSE 2010 : 273). Ainsi, l'incarnation qu'elle renvoie à travers sa statue devrait promulguer « (...) un espace de l'être-avec, et non pas de l'être-comme (...) » (BESSE 2010 : 284).

Questionner sur la représentativité de la statue, M. Haeberli nous affirme :

« Ah mais moi je pense qu'elle [la statue] n'a jamais représenté la population. (...) Moi je pense, ça c'est une vision qui ne me paraît pas être juste de dire qu'une statue telle que celle-là représente la population. A aucun moment, je pense que c'était le cas, socialement vous venez de le dire, économiquement encore moins. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

Il notait préalablement :

« J'entends c'est une statue au même titre que ce qu'on peut voir, je dirais le long du lac. Bon il représente peut-être plus que les..., vous avez déjà vu ces personnages vers la passerelle du millénaire. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

En ne reconnaissant pas le caractère intangible du monument, ce dernier n'estime pas que la monumentalisation du personnage ait été jusqu'ici porteuse d'aspirations pour les habitants. Ainsi, pour M. Haeberli la statue n'est que le bienfaiteur de la ville dénouée de toutes implications sociales. Le lancement de sa contre-pétition ne s'inscrit aucunement dans cette idée :

« Faire contrepoids à la pétition lancée en juillet par le Collectif pour la Mémoire qui représente finalement très peu de Neuchâtelois. Représenter la population silencieuse. Marquer mon mécontentement à l'égard de ceux qui veulent réécrire l'histoire. » (Philippe Haeberli, initiateur de la contre-pétition, 06.04.2021)

Bien que ses intentions s'inscrivent dans une visée purement réactive, il est tout de même possible d'affilier ses prétentions à l'une des catégories proposées dans les grilles de lecture. En effet, une entremise avec cet acteur témoigne malgré tout d'une intention de protection d'un site d'intérêt emblématique (POULLAOUÉC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 169). Ne nourrissant pas un rapport signifiant à la statue, sa réaction est motivée par une volonté de protéger un patrimoine lui-même générateur du développement architectural de la ville. S'il admet « *C'est pas ma vie, la statue de David de Pury* » (Philippe Haeberli 06.04.2021) il en ressort que la disparition de la statue impacterait moins l'acteur que la ville. C'est pourquoi sa pétition souhaite préserver la mémoire et l'identité du lieu (POULLAOUÉC-GONIDEC et PAQUETTE 2011 : 122) en y intégrant de nouvelles formes architecturales qui viendront compléter les anciennes (POULLAOUÉC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 172) :

« Nous demandons plutôt que les autorités mettent en évidence sur le socle de la statue une plaque explicative de la vie de David de Pury et de la problématique du commerce triangulaire auquel il a participé. Nous disons NON au révisionnisme, mais OUI aux explications qui permettent d'éclairer notre passé et de l'assumer. » (HAEBERLI s.d.)

Pour le contre-pétitionnaire, l'apposition d'un écriteau ainsi qu'un « QR code afin de développer le thème » (Philippe Haeberli, 06.04.2021) serait dans cette idée une voie privilégiée. Dans le cas du déboulonnement du monument, la faible représentativité de la pétition du Collectif ne doit pas être susceptible d'engager de plus vastes activités de

planification urbaine. Dès lors, une plaque est une solution toute trouvée pour pallier à une éviction de la statue tout en nuanciant le propos que celle-ci renvoie.

Synthèse :

À la lumière de ces considérations, le Collectif souhaite non seulement que la globalité de l'histoire de David de Pury soit avérée, mais également que leur propre sentiment d'exclusion soit pris en compte, autant dans l'espace public que dans la lutte contre les discriminations raciales. En outre, il souhaite diffuser la connaissance du lieu tout en souhaitant y intégrer des valeurs socio-culturelles réactualisées (POULLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 69). Paradoxalement, l'acte pétitionnaire du Collectif semble avoir réactivé voire révélé la visibilité d'un objet jusqu'ici perçu dans l'indifférence. En prodiguant à la statue valeur patrimoniale, M. Haeberli démontre en l'occurrence d'un réflexe de sauvegarde pour pallier à la perte de référents et d'enracinements en ville de Neuchâtel.

3.2 La prise en compte des pétitions de la part de la Ville

Question : *Comment la Ville tient-elle compte des différents projets et des perceptions ?*

Trouver le juste équilibre entre protection, gestion et aménagement des paysages relève d'une compétence de l'acteur public (POULLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 69). En considérant les préoccupations locales envers le paysage comme révélateur d'un problème territorial, l'enjeu est de reconnaître « (...) la capacité des collectivités d'accompagner les trajectoires paysagères tout en tenant compte de la singularité des lieux. » (POULLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 70). C'est par la reconnaissance des formes tangibles et intangibles, en outre par une qualification socioculturelle, qu'un paysage partagé peut advenir (POULLAOUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 177). En effet, l'autorité compétente ne doit donc pas se limiter à une intervention physique sur le territoire mais privilégier le diagnostic commun afin de poser les fondements d'une vision collective autour du paysage. Au vu des dires du chef du Dicastère de la Culture, ces exigences semblent à première vue remplies :

« Donc on a décidé que pour le groupe interne à la Ville, on allait discuter avec les pétitionnaires et puis travailler disons en étroite collaboration notamment avec ceux qui demandent de déboulonner parce que c'est quand même eux qui ont activé tout le mouvement. » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

En souhaitant « (...) aller plus loin sur les soubassements qui font que les gens en arrivent à déposer ce genre de pétition » (Thomas Facchinetti, 16.03.2021), les autorités exécutives démontrent cependant que le mandat du groupe de travail se détache des revendications initiales du Collectif. En se référant à la prise d'acte, la mission de ce dernier ne se tient pas explicitement à la question du maintien ou de retrait du monument :

« Tout récemment, un groupe de travail (...) s'est attelé à une réflexion de fond pour lancer des recherches historiques approfondies et pour trouver des moyens les plus appropriés de transmettre ces connaissances à un large public. » (Conseil communal de Neuchâtel, 12.08.2020)

En outre, le groupe de travail souhaite porter une attention particulière sur :

« (...) le traitement des marques mémorielles dans l'espace public et puis de réfléchir à des actions de sensibilisation au racisme, d'ouverture dans les écoles ou dans

*différents domaines et de faire aussi un peu le point sur la recherche scientifique. »
(Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)*

En conséquent, il est nécessaire d'examiner l'implication de ces considérations dans une optique territoriale, si celles-ci rejoignent malgré tout, les volontés des pétitionnaires. En ce sens, M. Facchinetti nous précise « *une stratégie en trois temps* » (Thomas Facchinetti, 16.03.2021). Dans un premier temps, les autorités souhaitent apposer :

« (...) une plaque explicative avec un renvoi sur site internet pour avoir une documentation qui sera mise à jour régulièrement au fur et à mesure des résultats de la recherche scientifique. » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

Dans une perspective à moyen terme, la mise en place de concours de création est désirée afin d'intégrer une œuvre mobile sur la Place Pury dans le but de réactualiser une communication et la statue :

« (...) créer un dialogue dynamique à partir du monument de Pury, qui est en fait un monument figé. On aimerait avoir une succession d'œuvres proposées par des artistes, qui viennent au fond alimenter dans l'espace public sans que les gens doivent lire des bouquins. » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

D'un point de vue éducatif, une mise en place de médiations avec les écoles, des parcours en ville de Neuchâtel sont tout autant souhaités. Sur la base de nouvelles connaissances acquises, ces derniers souhaiteraient :

« (...) attirer l'attention sur les bâtiments, les monuments existant en lien avec le colonialisme et avec l'esclavage aussi de près ou de loin. » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

En souhaitant s'adapter « (...) [aux] états futurs socialement désirés. » (POULLAQUE-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005 : 69), la Ville ambitionne donc d'intégrer sur la place diverses formes architecturales qu'elles soient d'ordre informationnel ou artistique, le but étant de « *faire de la sensibilisation* ». La volonté de l'acteur public est alors clairement affirmée : aménager un espace à vocation culturelle (POULLAQUE-GONIDEC et PAQUETTE 2011 : 122). Ainsi, les espérances des pétitionnaires pourraient dès lors être remplies : la préservation d'un site d'intérêt patrimonial pour M. Haerberli et une reconnaissance publique du racisme systémique pour le Collectif. Respectivement, les intentions de gestion et de reconnaissance semblent avoir été entendues de la part de l'acteur public.

À plus long terme, ce n'est plus la statue qui est placée au centre des préoccupations, mais la place dans son intégralité. Plus précisément, M. Facchinetti dénote d'une volonté de « *requalification de la Place Pury* » (Thomas Facchinetti, 16.03.2021) en la distançant de la zone de transit qu'elle incarne jusqu'à présent. Si la Place renvoie à une « *identité de lieu de passage* » (Thomas Facchinetti, 16.03.2021), il est donc indispensable de libérer le centre-ville des transports en commun. Au sein de la place réaménagée, M. Facchinetti souhaiterait encore y intégrer une création artistique « *pérenne* » (Thomas Facchinetti, 16.03.2021) sur la base d'un processus participatif :

« Une œuvre forte qui viendrait donner un peu une nouvelle identité puisque si on requalifie l'espace, c'est pour lui donner une nouvelle identité. Il y a l'idée d'en faire peut-être une véritable place publique. » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

Ces démarches témoignent clairement d'une volonté du politique d'améliorer le cadre de vie urbain en impliquant la population « *dans le processus de planification urbain* » (POULLAUEC-GONIDEC et PAQUETTE 2011 : 122). Cette stratégie viserait en outre à rendre signifiant l'espace de vie urbaine pour les populations actuelles et futures. Il faut ici se questionner si le mieux-être des résidents neuchâtelois comble aussi bien les aspirations de chacun. Un suivi consciencieux du paysage dans l'espace urbain demande de « (...) *reconnaître l'expression des enjeux d'ordre identitaire, de cadre de vie et de qualité de vie qui lui est associée.* » (POULLAUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 184). En évoquant la valeur identitaire liée à la statue, les membres du Collectif dénotaient du manque de représentativité dans l'espace public instillant un sentiment d'inconfort et d'exclusion à leur égard. Comme le note Domon, l'encadrement durable du développement urbain ne peut survenir que « (...) *par une prise en compte des dimensions sensibles qui s'y dégagent* » (POULLAUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 177). Si toute une démarche de réaménagement de la place est avancée, la question de la statue reste en suspens jusqu'à cet instant :

« Et du coup dans cette requalification de l'espace public, et bien va se poser la question du monument. Est-ce qu'il va rester là, est-ce qu'il va un peu être déplacé vu qu'on va repenser tout ça ? » (Thomas Facchinetti, membre du Conseil communal, 16.03.2021)

De plus, la mise en dialogue de la statue n'est pas suffisante et appropriée :

« Dans notre sens, ça n'apporterait pas forcément quelque chose de mettre en face quelque chose mais pas un autre monument, en enlevant quand même David de Pury parce que je pense aussi le symbole de ce monsieur, si on le laisse là, et même si on met un truc en face, moi je ne serais pas satisfaite et je suis sûre que beaucoup d'autres gens ne le seraient pas non plus car ça laisse quand même un oppresseur. » (Sara Macaluso, membre du Collectif pour la Mémoire, 10.12.2020)

Ainsi, le maintien du monument pérenniserait la visibilité d'« un oppresseur » sur la place public. Si « (...) *les intentions des discours sur le paysage procèdent d'une volonté d'influencer le rapport social, culturel et économique à l'espace urbain et d'un désir d'améliorer l'expérience de la ville à divers points de vue.* » alors le programme en trois phases de la Ville de Neuchâtel ne comble pas totalement les attentes du Collectif (POULLAUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 173).

Synthèse :

Finalement, la Ville a pris note des différentes positions des intervenants en essayant, nous semble-t-il, de trouver un *modus vivendi*. A travers sa stratégie tripartite, la Ville se positionne en proposant des actions de sensibilisation dans l'espace public. En outre, l'accent a surtout été mis sur le combat contre le racisme et dénote malgré tout d'un dépassement du déboulonnement du monument. Le réinvestissement de l'urbain à travers ces actions structurantes souhaite agir en tant que moteur du développement local. De surcroît, la création d'une place publique serait ici révélatrice d'« *un véritable levier de développement social* » dans le rapport des résidents à la ville (POULLAUEC-GONIDEC, DOMON et PAQUETTE 2005b : 176). Dans une perspective critique maintenant, la persistance de la statue démontrerait néanmoins l'incapacité de l'acteur étatique à subvenir aux revendications du Collectif.

Cinquième Partie

CONCLUSION

CONCLUSION

Comment les qualifications différenciées de la statue de David de Pury mènent-elles à des projets contradictoires ?

Lors de ce travail, nous avons approché notre question de recherche à travers le concept du paysage ce qui nous a permis d'aborder la question de la controverse de la statue de David de Pury à travers 3 axes.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés aux **représentations** de la statue de David de Pury. Le but était alors de comprendre si ces représentations divergeaient afin de donner un premier point de compréhension aux différents projets proposés. Ainsi, nous avons remarqué que la statue semble globalement avoir subi une invisibilisation au fil du temps. En effet, les interviewés ne semblent accorder que très peu d'importance à l'édifice dans la représentation qu'ils se créent de la place. Néanmoins, le Collectif pour la Mémoire relate une signification accrue à la statue en témoignant de sa domination sur la Place Pury et en ressentant une forme d'inconfort à l'égard du monument. Cet élément peut possiblement partiellement expliquer la volonté de ces derniers de faire retirer la statue. Bien que le contre-pétitionnaire constate de la centralité de l'édifice, Philippe Haeberli ne nous semble pas entretenir la même intensité relationnelle à la statue. Par conséquent, sa présence prolongée sur la place ne le dérange pas.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les **interprétations** posées à l'égard de la statue. A travers le thème du patrimoine, nous avons mis en avant l'instrumentalisation diverse de l'histoire chez les pétitionnaires. Si, pour le Collectif, l'histoire coloniale de l'homme justifie la disparition du monument, pour Philippe Haeberli sa fonction de bienfaiteur de la ville démontre l'importance de la statue. Ces deux visions permettent ainsi d'approfondir la compréhension des positions divergentes des pétitionnaires sur le futur de la statue. De surcroît, la statue semble également amener un contraste au niveau du sentiment d'appartenance et plus précisément pour le Collectif pour la Mémoire qui ressent de l'exclusion face à un symbole passéiste qui ne les inclut pas dans le paysage urbain.

Finalement, nous nous sommes intéressées aux **interventions** envers la statue. C'est-à-dire que nous avons analysé les différents projets proposés et plus précisément comment les interprétations et les représentations amenaient des volontés différentes. Ce que nous avons remarqué c'est que pour le Collectif pour la Mémoire, au-delà de la question du monument, c'est la question du racisme qui se trouve en centre de leurs préoccupations. Au contraire, Philippe Haeberli souhaitait surtout apposer un contre-poids à la première pétition afin d'ouvrir un débat. En somme, si les représentations et les interprétations divergent chez les pétitionnaires, la matérialité concrète de la statue semble pour l'une partie comme pour l'autre secondaire par rapport à d'autres priorités. De plus, les autorités semblent avoir cerné la dualité paysagère, entre entité matérielle et une signification symbolique, en proposant un plan d'action aménagiste qui vise à lutter contre les discriminations raciales. En effet, cette ambition est clairement revendiquée de la part des autorités neuchâteloises par l'intégration de nouvelles formes architecturales sur la Place Pury. Une requalification de la place est aussi souhaitée afin d'améliorer le cadre de vie des habitants par la soustraction des logiques de transports en son endroit. Néanmoins, si l'action paysagère est la mise en œuvre de « (...) *la dimension sensible de l'habiter, sa force immédiate, son impact.* » (BESSE 2006 : 13), alors les revendications du Collectif ne semblent pas avoir été entendues dans leur intégralité. En effet, par le maintien de la

statue sur la place, l'inconfort persiste. À cet égard, un recentrage qualitatif est peut-être souhaitable dans la quête d'un déploiement paysager plus communément approuvé. Selon nous, cette problématique demande encore à être débattue, notamment en ce qui concerne les thématiques d'équité et de justice intergénérationnelle que le paysage médiatise.

En conclusion, l'analyse de notre question de recherche à travers le concept du paysage nous permet de comprendre comment des représentations et des interprétations diverses peuvent mener à des projets différents. Plus précisément, ce sont les qualifications contradictoires de la statue de David de Pury qui amènent des intentions diverses sur le futur de la statue de David de Pury et des controverses à son propos.

Sixième Partie

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES OU CHAPITRES DE LIVRE

Aje, L., Gachon, N (Eds.). 2019 : *Traces and Memories of Slavery in the Atlantic World (1st ed.)*. London : Routledge.

Aucoin, P. 2017 : Toward an Anthropological Understanding of Space and Place. In Janz, B. *Place, Space and Hermeneutics (1st ed. 2017.)*. Cham: Springer International Publishing. pp.395-412.

Bauermeister O., Bujard J., Delachaux P., Juillerat A., Stawarz C., Ramseyer J., Breguet, J. 2002 : *La sculpture publique en Pays de Neuchâtel*. Hauterive : G. Attinger.

Benton-Short, L. 2008 : Monuments and Memories. . In Hubbard, P., Short, J.R, Hall,T (Eds.). *The SAGE companion tot he city*. London: SAGE. pp.87-105.

Bourassa, S. C. 1991 : *The aesthetics of landscape*. London : Belhaven Press.

Brownell, L. R. 2011 : *VALUES IN PLACE: INTERSECTING VALUES IN RAILS TO TRAILS LANDSCAPES*. University of Kentucky Doctoral Dissertations.

Busquet, G. 2017 : Chapitre 3. Le droit à la mémoire dans la ville : Une piste pour l'émancipation urbaine ? In Gülçin, E., Marchal, H. *Citoyenneté en ville : L'épreuve des inégalités spatiales et des identités*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais. pp. 61-79.

Campenhoudt, L., Marquet, J., Quivy, R. 2017 : *Manuel de recherche en sciences sociales. 5e édition entièrement revue et augmentée*. Malakoff: Dunod, 2017.

Caves, R.W. 2005 : *Encyclopedia of the city*. London : Routledge.

Crinson, M. 2005 : *Urban memory: history and amnesia in the modern city*. London : Routledge.

Dellenbaugh-Losse, M. 2020 : *Inventing Berlin Architecture, Politics and Cultural Memory in the New/Old German Capital Post-1989*. Cham : Springer.

Donardieu, P. 2012 : *Science du paysage entre théories et pratiques*. Paris : Éd. Tec & doc.

Duncan, J.S., Barnes T.J. 1992 : *Writing worlds: discourse, text and metaphor in the representation of landscape*. London : Routledge.

Duncan J.S., Ley, D. 1993 : *Place/culture/representation*. London : Routledge.

Duncan, J. S. 2008 : *A companion to cultural geography*. Malden, Mass : Blackwell Publishing.

Fortin, M-J. 2006 : *Le paysage comme nouvelle pratique de gouvernance territoriale : une perspective de développement social et de justice environnementale*. Université du Québec : GRIR.

Fortin, M-J. 2007 : Le paysage, cadre d'évaluation pour une société réflexive. In Berlan-Darqué M., Luginbuhl Y., Terrasson D. (Eds.) *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*. Versailles : Éditions Quæ. pp. 223-231.

Hirsch, E., O'Hanlon, M. 2003 : *The Anthropology of Landscape : Perspectives on Place and Space. Reprint*. Oxford: Clarendon Press.

Kong, L. 2008 : Power and Prestige. In Hubbard, P., Short, J.R, Hall,T (Eds.). *The SAGE companion tot he city*. London: SAGE. pp.13-26.

Lefebvre, H. 1986 : *La production de l'espace. [3e éd.]*. Paris: Ed. Anthropos.

Light, D., & Young, C. 2015 : Public Memory, Commemoration, and Transitional Justice: Reconfiguring the Past in Public Space. In Stan, L., Nedelsky, N. (Eds.), *Post-Communist Transitional Justice: Lessons from Twenty-Five Years of Expérience*. Cambridge : Cambridge University Press. pp.233-251.

Mayor, M. 2009 : *Longman dictionary of contemporary English : [for advanced learners]. [5th ed.]*. Harlow: Pearson Longman.

Marschall, S. 2020 : *Public Memory in the Context of Transnational Migration and Displacement: Migrants and Monuments*. Cham: Springer International Publishing.

Meinig, D. W. 1979 : The Beholding Eye. Ten versions of the same scene. In Meinig D. W. (Ed.) *The Interpretation of Ordinary Landscapes. Geographical Essays*. Oxford : Oxford University Press. pp.33- 48

Mitchell, W. J. T. 1994 : *Landscape and power*. Chicago: The University of Chicago Press.

Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S., Domon, G. (Eds.). 2003 : *Les temps du paysage*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. [En ligne]. <http://books.openedition.org/pum/13879>

Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., Paquette, S. 2005b : *Paysages en perspectives*. Montréal : Presse de l'Université de Montréal. [En ligne]. <http://books.openedition.org/pum/10567>

Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S. 2011 : *Montréal en paysages*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Sgard, A. 2007 : Mémoires, lieux et territoires. In Dodier R., Rouyer A., Séchet R.(Eds). *Territoire en action et dans l'action*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. pp. 105-117

Sgard, A. 2011 : *Le partage du paysage*. Géographie : Université de Grenoble.

Sgard, A. 2015 : La controverse publique comme objet et dispositif d'apprentissage en géographie : questionner la frontière nature-culture. In Audigier F., Sgard A., Tutiaux-Guillon N. (Eds), *Sciences de la nature et de la société dans une école en mutation: Fragmentations, recompositions, nouvelles alliances ?*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur. pp.113-124.

Sgard, A., Rudaz, G. 2015 : *Les dimensions politiques du paysage*. Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses Universitaires Suisses.

Sgard, A., Partoune, C. 2019 : Le paysage revisité par la didactique, et réciproquement. In Sgard, A., Paradis, S. *Sur les bancs du paysage. Enjeux didactiques, démarches et outils*. Genève : MétisPresses. pp.9-14

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Antonova, N., Grunt, E., Merenkov, A. 2017 : Monument in the Structure of an Urban Environment: The Source of Social Memory and the Marker of the Urban Space, *IOP Condérence Series: Materials Science and Engineering* 245 (6) [en ligne], <https://doi.org/10.1088/1757-899X/245/6/062029>

Azaryahu, M., Foote, K. 2008 : Historical space as narrative medium: On the configuration of spatial narratives of time at historical sites, *GeoJournal* 73(3), 179-194.

Barber, L. 2013 : Making meaning of heritage landscapes: The politics of redevelopment in Halifax, Nova Scotia, *The Canadian Geographer* 57(1), 90-112.

Basso, K. 1988 : "Speaking with Names": Language and Landscape among the Western Apache, *Cultural Anthropology* 3(2), 99-130.

Bellentani, F., Panico, M. 2016 : The meanings of monuments and memorials: toward a semiotic approach, *Punctum* 2(1), 28-46.

Bellion, W. 2019. « Pitt on a Pedestal: Sculpture and Slavery in Late-Eighteenth-Century Charleston ». *European Journal of American Studies* 14 (4), [En ligne]. Page datée du 7.01.2020. <http://journals.openedition.org/ejas/15410>. Page consultée le 19 Mai 2021.

Besse, J-M. 2006 : L'espace public : espace politique et paysage familial, *Rencontres de l'espace public, Lille Métropole Communauté Urbaine*, [En ligne]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00191977/document>

- Besse, J-M.** 2010 : Le paysage, espace sensible, espace public, *META : Research in hermeneutics, phenomenology, and practical philosophy* 2(2), 259-286.
- Bjerkli, B.** 2010 : Landscape and Resistance. The Transformation of Common Land from Dwelling Landscape to Political Landscape, *Acta Borealia: A Nordic Journal of Circumpolar Societies* 27(2), 221-236.
- Boeri, A., Bortolo, G., Longo, D.** 2018 : Cultural heritage as a driver for urban regeneration: Comparing two processes, *WIT Transactions on Ecology and the Environment* 217, 587-598.
- Boulila, S.** 2019 : Race and racial denial in Switzerland, *Ethnic and Racial Studies* 42(9), 1401-1418.
- Capdepón, U., Sierp, A., Strauss, J.** 2020: Introduction: Museums and Monuments: Memorials of Violent Pasts in Urban Spaces, *History and Memory* 2(1), 5-8.
- Chevalier, D., Hertzog, A.** 2018 : Introduction, *Géographie et cultures* 105, 5-10.
- Connerton, P.** 2008 : Seven Types of Forgetting, *Memory Studies* 1(1), 59-71.
- Cosgrove, D., Jackson, P.** 1987 : New Directions in Cultural Geography, *Area* 19(2), 95-101.
- Cudny, W., Appelblad, H.** 2020 : Monuments and their functions in urban public space, *Norsk Geografisk tidsskrift* 73(5), 273-289.
- Debardieux, B.** 2007 : Actualité politique du paysage, *Journal of Alpine Research* 95(4), 101-114.
- Debray, R.** 1999 : Trace, forme ou message?, *Les cahiers de médiologie* 1(1), 27-44.
- Dembinska, M.** 2010 : Building Trust: Managing Common Past and Symbolic Public Spaces in Divided Societies, *Ethnopolitics* 9(3), 311-332.
- Deschepper, J.** 2021 : Notion en débat. Le patrimoine, *Géoconfluences* [En ligne]. Page datée du 23.03.2021. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/patrimoine> . Page consultée le 2 août 2021.
- Didier, S.** 2018. Droit de mémoire, Droit à la Ville, *Géographie et cultures* 105, 135-151.
- Dwyer, O.** 2004 : Symbolic accretion and commemoration, *Social & Cultural Geography* 5(3), 419-435.
- Dwyer, O., Alderman, D.** 2008 : Memorial Landscapes: Analytic Questions and Metaphors, *GeoJournal* 73(3), 165-178.

Edensor, T. 2019 : The haunting presence of commemorative statues, *Ephemera* 19(1), 53-76.

Erbaş Gürler, E., Özer, B. 2013 : The Effects of Public Memorials on Social Memory and Urban Identity, *Procedia-Social and Behavioral Sciences* 82, 858–863.

Erll, A. 2011 : Travelling Memory, *Parallax* 17(4), 4-18.

Forest, B., Johnson, J. 2018 : Confederate monuments and the problem of forgetting, *Cultural Geographies* 26(1), 127-131.

Fortin, M-J., Sgard, A., Franchomme, M. 2019. « La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques ». *développement durable et territoires* 10(2), [En ligne]. Page datée du 15.07.2019. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14631>. Page consultée le 19 Mai 2021.

Frank, S., Ristic, M. 2020 : Urban fallism, *City* 24(3-4), 552-564.

Ginet P., Wiesztort L. 2013. « La place de la mémoire dans les aménagements territoriaux, un enjeu géopolitique ». *Revue Géographique de l'Est* 53 [en ligne]. Page datée du 02 juillet 2014. <http://rge.revues.org/5059>

Glazer, N. 1996 : Monuments in an age without heroes, *Public Interest* 123, 22-39.

Goussanou, R. 2020. « Quand l'hommage aux migrants africains se superpose à la commémoration des esclaves noirs. Ethnographie du Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes ». *L'Espace Politique* 41, [En ligne]. Page datée du 23.02.2021. <http://journals.openedition.org/espacepolitique/8570>. Page consultée le 19 Mai 2021.

Gravari-Barbas, M. 1996 : Le « sang et le sol » : le patrimoine facteur d'appartenance à un territoire urbain, *Géographie et culture* 20, 55-68.

Hassan, A.S., Abdul Nasir M.H. 2018 : Colonial city planning in penang with a special reference to the government buildings, *International Journal of Heritage Architecture Studies Repairs and Maintenance* 2(1), 11-22.

Héritier, S. 2013 : Le patrimoine comme *CHRONOGENESE*. Réflexions sur l'espace et le temps, *Annales de géographie* 689, 3-23.

Hershkovitz, L. 1993 : Tiananmen Square and the Politics of Place, *Political Geography* 12, 395-420.

Hoelscher, S., Alderman D.H. 2004 : Memory and place: geographies of a critical relationship, *Social & Cultural Geography* 5(3), 347-355.

Hussein, F., Stephens, J., Tiwari, R. 2020 : Cultural Memories and Sense of Place in Historic Urban Landscapes: The Case of Masrah Al Salam, the Demolished Theatre Context in Alexandria, Egypt, *Land (Basel)* 9(8), 264–.

Jenks, H. 2008 : Urban space, ethnic community, and national belonging: The political landscape of memory in Little Tokyo, *GeoJournal* 73(3), 231-244.

Jiuxia, S., Rhodin, L. 2020 : LANDSCAPE AS MONUMENT: SÁMILAND AND ITS CONTESTED PATRIMONY, *Trames. Journal of the Humanities and Social Sciences* 24(4), 487-504.

Jones, O. 2011 : Geography, Memory and Non-Representational Geographies, *Geography Compass* 5(12), 875-885.

Krzyzanowska, N. 2016 : the discourse of counter-monuments : semiotics of material commemoration in contemporary urban spaces, *Social Semiotics* 26 (5), 465-485.

Lascoumes, P., Le Bourhis, J-P. 1998 : Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures, *Politix* 11(42), 37-66.

Leib, J. 2002 : Separate times, shared spaces: Arthur Ashe, Monument Avenue and the politics of Richmond, Virginia's symbolic landscape, *Cultural Geographies* 9(3), 286-312.

Levy, D., Sznajder, N. 2002 : Memory Unbound: The Holocaust and the Formation of Cosmopolitan Memory, *European Journal of Social Theory* 5(1), 87–106.

Maddern, J., Adey, P. 2008 : Editorial: Spectro-geographies, *Cultural Geographies* 15(3), 291-295.

Maus, G. 2015 : Landscapes of memory : A practice theory approach to geographies of memory, *Geographica Helvetica* 70(3), 215-223.

Mitchell, K. 2003 : Monuments, Memorials, and the Politics of Memory, *Urban Geography* 24(5), 442-459.

Paquette, J., Terisse, M. 2017. « Présentation ». *Éthique publique* 19 (2), [En ligne]. Page datée du 8.12.2017. <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2964>. Page consultée le 19 Mai 2021.

Peyrache-Gadeau, V., Perron, L. 2010. « Le paysage comme ressource dans les projets de développement territorial ». *Développement durable et territoires* 1 (2), [En ligne]. Page datée 23.01.2010. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8556>. Page consultée le 19 Mai 2021.

Piveteau J-L. 1995 : Le territoire est-il un lieu de mémoire ?, *Espace géographique* 24(2), 113-123.

Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., Paquette, S. 2005 : Le paysage, une qualification socioculturelle du territoire, *Material History Review* 62, 60-72.

Rodman, M. 1992 : Empowering Place: Multilocality and Multivocality, *American Anthropologist* 94(3), 640-656.

Rose-Redwood, R., Alderman, D., Azaryahu, M. 2008 : Collective memory and the politics of urban space: An introduction, *GeoJournal* 73(3), 161-164.

Sgard, A. 2010. « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun ». *Développement durable et territoires* 1(2), [En ligne]. Page datée 23.01.2010. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8565>. Page consultée le 19 Mai 2021.

Sgard, A. 2010b. « Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 10 (1), [En ligne]. Page datée du 7.04.2010. <http://journals.openedition.org/vertigo/9472> . Pag consultée le 19 Mai 2021.

Sgard, A., Fortin, M-J., Peyrache-Gadeau, V. 2010. «Le paysage en politique ». *Développement durable et territoire* 1(2), [En ligne]. Page datée du 23.09.2010. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8522>. Page consultée le 19 Mai 2021.

Sgard, A. 2014 : Le paysage, un objet politique, *Intercommunalités* 191, 8.

Sgard, A., Bonin, S., Davodeau, H., Dérioz, P., Paradis, S., Toubanc, M. 2018 : Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun, *Espaces et Sociétés* 4(175), 105-122.

Sgard, A. 2018 : Questionner le paysage et la mémoire. Empreintes. Traces, marques, *Mémoires en jeu* 7, 113-119.

Sgard, A., Paradis, S. 2018. « Une controverse d'aménagement urbain relue par le prisme d'une didactique du paysage ». *Projets de paysage* 18, [en ligne]. Page datée du 05.07.2018. <http://journals.openedition.org/paysage/1023>. Page consultée le 20 Mai 2021.

Sarmiento, J. 2009 : A sweet and amnesic present: the postcolonial landscape and memory makings in Cape Verde, *Social & Cultural Geography* 10(5), 523-544.

Sharp, J., Pollock, V., Paddison, R. 2005 : Just Art for a Just City: Public Art and Social Inclusion in Urban Regeneration, *Urban Studies* 42(5-6), 1001-1023.

Strauss, J. 2020 : Contested Site or Reclaimed Space ? Re-memembering but Not Honoring the Past on the Empty Pedestal, *History & Memory* 32(1), 131-151.

Tyner J.A. , Brindis Alvarez G., Colucci A.R. 2012 : Memory and the everyday landscape of violence in post-genocide Cambodia, *Social & Cultural Geography* 13(8), 853-871.

Verkindt, E., Blanc, H. 2013 : Le « paysage de mémoire » un concept en construction, *Espaces* 313, 80-87.

Veschambre, V. 2007 : Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales, *Annales de géographie* 656, 361-381.

Voisin, L. 2014 : Gouvernez la complexité ? Etude du paysage comme expérience de gouvernance pour les acteurs publics locaux (Blois, Nevers, France), *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 10(1), 115-162.

Waterton, E. 2014 : A More-Than-Representational Understanding of Heritage? The 'Past' and the Politics of Affect, *Geography Compass* 8(11), 823-833.

Webber, P. 2001 : The Public Space and the Monuments of the City, *Architectural Theory Review* 6(2), 95-106.

AUTRES

Barreyre, N. 2020 : « Que racontent les statues ? ». *L'école des hautes études en sciences sociales*, article du 1.07.2020. <https://www.ehess.fr/fr/carnet/apr%C3%AAs-george-floyd/que-racontent-statues>

Conseil communal. 2020. « Statue de David de Pury : le Conseil communal veut ouvrir un débat démocratique ». *neuchatelville.ch*, [En ligne]. Page datée du 12 août 2020. https://www.neuchatelville.ch/fileadmin/sites/ne_ville/fichiers/presse/communiqués_presse/imported/2020/Communique_petition_statue_de_Pury_1208.pdf. Page consultée le 20 Mai 2021.

Juillard A. 2020 : « À Neuchâtel, un monument aux esclaves face à David de Pury? ». *Le Temps*, article du 22.07.2020. <https://www.letemps.ch/suisse/neuchatel-un-monumentauxesclaves-face-david-pury>

Haeberli, P. s.d. « Pour le respect de notre histoire ». *Petitionenligne.re*, [En ligne]. Page datée du s.d. https://www.petitionenligne.re/pour_le_respect_de_notre_histoire. Page consultée le 20 Mai 2021.

Hofer, P. 2020 : « Neuchâtel : une pétition pour retirer la statue de David de Pury ». *Arcinfo*, article du 09.06.2020. [Neuchâtel: une pétition pour retirer la statue de David de Pury \(arcinfo.ch\)](https://www.arcinfo.ch/neuchatel-une-petition-pour-retirer-la-statue-de-david-de-pury)

Inconnu. 2020 : « Ses figures coloniales remuent toute la Belgique ». *Le Matin*, article du 12.06.2020. <https://www.lematin.ch/story/ses-figures-coloniales-remuent-toute-labelgique525984877484>

Inconnu. 2020 : « Neuchâtel : La statue de David de Pury a été recouverte de peinture rouge ». *Le Nouvelliste*, article du 13.07.2020.

<https://www.lenouvelliste.ch/articles/suisse/neuchatella-statue-de-david-de-pury-a-eterecouverte-de-peinture-rouge-955889>. Page consulté le 20.05.2021.

Le Robert. *s.d.* « dominer ». *Le Robert, [En ligne]. Page datée du s.d.* <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/dominer>. Page consultée le 12 août 2021.

Passé simple. David de Pury, l’embarrassant bienfaiteur, [En ligne]. Page datée du *s.d.* <http://www.passesimple.ch/Extrait29.php> . Page consultée le 20.05.2021.

RTS. 2020 : « Film, rues, statues, le grand déboulonnage ». [En ligne]. Article daté du 17.06.2020. [Infrarouge - Films, rues, statues, le grand déboulonnage? - Play RTS](#). Page consulté le 30.01.2021.

Zurkinden, G. 2020. « Les esclaves de la Suisse ». *ssp-vpod.ch*, [En ligne]. Page datée du 21.07.2020. [les-esclaves-de-la-suisse-pdf-31210 \(3\).pdf](#). Page consultée le 20.05.2021.

GRILLES DE LECTURE

1. GUIDE D'ENTRETIEN

Nous allons présenter les 4 grilles d'entretien utilisées lors de nos entretiens avec Philippe Haeberli, Thomas Facchinetti, Faysal Mah, ainsi que les questions posées lors du micro-trottoir. Même si les questions diffèrent entre les entretiens, la substance de ces derniers reste similaire. Il faut tout de même noter que lors de l'entretien avec Thomas Facchinetti, la grille de lecture n'a pas totalement été suivie en raison de notre difficulté à s'imposer durant la discussion.

Finalement, il est important de préciser qu'en raison de la nature semi-directive de nos entretiens, certains éléments ont été ajoutés, modifiés et approfondis durant les discussions.

1.1 Grille d'entretien pour Faysal Mah :

Ouverture de l'entretien :

Présentation de notre projet, question d'anonymisation et d'enregistrement

Questions relatives à l'axe « Représentations des formes matérielles présentes sur la Place Pury » :

- Portez-vous un intérêt, un regard, quand vous vous promenez sur la Place Pury?
- Entretieniez-vous un rapport particulier avec la statue avant la pétition ? Avant les mouvements Black Lives Matter ? Vous êtes-vous déjà questionné autour de la légitimité de la statue avant les événements de Black Lives Matter ou vous étiez-vous renseigné sur son histoire ?
- Quelles représentations avez-vous de la statue de David de Pury ?
- Dans cette grille de lecture⁵, quels sont les attributs selon vous qui représentent le plus la statue de David de Pury et pourquoi ?
- Lorsque la statue est évoquée, elle suscite une émotion à votre égard ou pas du tout ? Et lorsque vous vous rendez sur la place, est-ce que ce sentiment change ?

Questions relatives à l'axe « Interprétations de la statue de David de Pury » :

- Comment avez-vous perçu le jet de peinture ?
- Pourquoi vous êtes-vous mobilisé autour de la statue et non pas sur un autre élément tel que le nom de la place ?
- Quelles sont vos préoccupations vis-à-vis de la statue ?
- En quoi la statue pose un problème au niveau de sa visibilité sur une place publique selon vous ?
- Dans cette grille de lecture, quels sont les thèmes qui, pour vous, sont reliés à la statue et pose justement un problème par rapport à sa présence ? Et pourquoi ?
- Pensez-vous qu'elle est une partie intégrante de la ville aujourd'hui (attractivité, culture) ? Plus intelligiblement, pensez-vous à David de Pury quand vous pensez à Neuchâtel ?
- Selon vous, est-ce que David de Pury représente majoritairement un actionnaire au sein d'une compagnie esclavagiste ou un donateur de la ville de Neuchâtel ?

⁵ Les grilles de lecture proposées se trouvent en annexe au point 2.

Questions relatives à l'axe « Interventions paysagères souhaitées »

- A travers votre pétition, quels sont vos intentions et projets envers la statue ?
- Pour approfondir la question précédente, dans cette grille de lecture, quelles sont la ou les intentions qui conviennent le mieux par rapport aux projets de votre collectif ? Et pourquoi ?
- Selon vous, est-ce que la place centrale d'une ville doit incarner les valeurs qu'elle souhaite représenter ? Est-ce que la statue fait référence à un temps révolu ? Est-ce que le fait que la statue soit encore présente au sein de l'espace serait une forme de pérennisation de l'idéologie coloniale ? Est-ce qu'elle hante/domine l'espace public pour certains pans de la population ?
- Quels sont vos arguments pour justifier le déboulonnement de la statue de David de Pury ?
- Vous avez sollicité la participation de Mutombo Kanyana au groupe de travail, cependant, il propose une alternative à votre projet. Comment vous situez-vous vis-à-vis de cette proposition ?
- Seriez-vous prêt à accepter un compromis sur le futur de la statue par exemple entre le déboulonnement et la plaque explicative ? Que pensez-vous de la contre pétition qui a été lancée ?
- Est-ce qu'une sensibilisation plus poussée des exactions coloniales à Neuchâtel peut porter à votre sens vers une remise en cause plus large au niveau national ? Volonté de publiciser ce réaménagement au-delà du cadre quotidien ?

1.2 Grille d'entretien pour Philippe Haeberli

Ouverture de l'entretien :

Présentation de notre projet, question d'anonymisation et d'enregistrement

Questions relatives à l'axe « Représentations des formes matérielles présentes sur la Place Pury » :

- Portez-vous un intérêt, un regard, quand vous vous promenez sur la place ?
- Entretien-vous un rapport particulier avec la statue avant la pétition ? Vous êtes-vous déjà questionné autour de la légitimité de la statue avant la pétition du Collectif pour la Mémoire ou vous étiez-vous renseigné sur son histoire ?
- Quelles représentations avez-vous de la statue de David de Pury ?
- Dans cette grille de lecture, quels sont les attributs selon vous qui représente le plus la statue de David de Pury et pourquoi ?
- Lorsque la statue est évoquée, elle suscite une émotion à votre égard ou pas du tout ? Et lorsque vous vous rendez sur la place, est-ce que ce sentiment change ?

Questions relatives à l'axe « Interprétations de la statue de David de Pury » :

- Comment avez-vous perçu le jet de peinture ?
- Quels sont vos préoccupations vis-à-vis de la statue et son possible déboulonnement ?
- En quoi la statue pose ou non un problème au niveau de sa visibilité sur une place publique selon vous ?
- Dans cette grille de lecture, quels sont les thèmes qui pour vous sont reliés à la statue et posent justement le débat par rapport à sa présence ? Et pourquoi ?

- Pensez-vous qu'elle est une partie intégrante de la ville aujourd'hui (attractivité, culture) ? Plus intelligiblement, pensez-vous à David de Pury quand vous pensez à Neuchâtel ?
- Selon vous, est-ce que David de Pury représente majoritairement un actionnaire au sein de compagnie esclavagiste ou un donateur de la ville de Neuchâtel

Questions relatives à l'axe « Interventions paysagères souhaitées »

- A travers votre pétition, quels sont vos intentions et projets envers la statue ?
- Pour approfondir la question précédente, dans cette grille de lecture quels sont la ou les intentions qui conviennent le mieux par rapport à votre projet ? Et pourquoi ?
- Selon vous, est-ce que la place centrale d'une ville doit incarner les valeurs qu'elle souhaite représenter ? Est-ce que la statue fait référence à un temps révolu ? Est-ce que le fait que la statue soit encore présente au sein de l'espace serait une forme de pérennisation de l'idéologie coloniale ? Est-ce qu'elle hante/domine l'espace public pour certains pans de la population ?
- Quels sont vos arguments pour justifier le non-déboulonnement de la statue de David de Pury ?
- Seriez-vous prêt à accepter un compromis sur le futur de la statue ?
- Est-ce qu'une sensibilisation plus poussée des exactions coloniales à Neuchâtel peut porter à votre sens vers une remise en cause plus large au niveau national ? Volonté de publiciser ce réaménagement au-delà du cadre quotidien ?

1.3 Grille d'entretien pour Thomas Facchinetti

Ouverture de l'entretien :

Présentation de notre projet, question d'anonymisation et d'enregistrement

Questions relatives à l'axe « Représentations des formes matérielles présentes sur la Place Pury » :

- Quelles représentations « officielles » la ville de Neuchâtel promeut de la statue de David de Pury ? Est-ce que ces représentations se sont modifiées à la suite des pétitions ?
- Dans cette grille de lecture, quels sont les attributs selon vous qui représentent le plus la statue de David de Pury et pourquoi ?

Questions relatives à l'axe « Interprétations de la statue de David de Pury » :

- Pensez-vous que la statue peut jouer un rôle sur l'image ou l'attractivité de la ville et pourquoi ?
- Lorsque la statue est évoquée, elle suscite une émotion à votre égard ou pas du tout ? Et lorsque vous vous rendez sur la place, est-ce que ce sentiment change ?
- Comment avez-vous perçu le jet de peinture ?
- Quelles sont vos préoccupations vis-à-vis de la statue ?
- En quoi la statue peut possiblement être un problème au niveau de sa visibilité sur une place publique selon vous ?
- Dans cette grille de lecture, quels sont les thèmes qui pour vous sont reliés à la statue et pose justement un problème par rapport à sa présence ? Et pourquoi ?
- Pensez-vous qu'elle est une partie intégrante de la ville aujourd'hui (attractivité, culture) ? Plus intelligiblement, pensez-vous à David de Pury quand vous pensez à Neuchâtel ?

Questions relatives à l'axe « Interventions paysagères souhaitées »

- Qu'est-ce que la ville met en place par rapport au débat sur la statue ?
- Pour approfondir la question précédente, dans cette grille de lecture quelles sont la ou les intentions qui conviennent le mieux pour décrire le rôle de la ville dans ce débat ? Et pourquoi ?
- Selon vous, est-ce que la place centrale d'une ville doit incarner les valeurs qu'elle souhaite représenter ? Est-ce que la statue fait référence à un temps révolu ? Est-ce que le fait que la statue soit encore présente au sein de l'espace serait une forme de pérennisation de l'idéologie coloniale ? Est-ce qu'elle hante/domine l'espace public pour certains pans de la population ?
- Comment ce débat influence la position de la ville vis-à-vis de la statue ?
- Quelle démarche la ville met-elle en place afin de respecter un débat démocratique et pour faire un choix sur le futur de cette statue ?
- Est-ce qu'avant la pétition, des volontés de réaménagements avait déjà été entreprises au niveau de la statue de David de Pury ?
- Est-ce qu'une sensibilisation plus poussée des exactions coloniales à Neuchâtel peut porter à votre sens vers une remise en cause plus large au niveau national ? Volonté de publiciser ce réaménagement au-delà du cadre quotidien ?

1.4 Grille d'entretien micro-trottoir

- Est-ce que vous faites attention à la statue quand vous passez à la Place Pury ?
- Que représente la statue de David de Pury pour vous ?
- Connaissez vous un peu l'histoire de David de Pury ?
- Pour vous, est-ce que la statue devrait-elle être enlevée ou non de l'espace public et pourquoi ?

2. GRILLES DE LECTURE DES AUTEURS POUALLAOUPEC-GONIDEC, DOMON ET PAQUETTE :

2.1 Grille de lecture pour les formes paysagères :

Attributs	Exemples
Vue sur la ville	Vue de ville, vue panoramique, perspective visuelle, corridor visuel, vue cadrée, cône visuel, vue en mouvement, cadrage pittoresque, silhouette de la ville, etc.
Cadre scénique	Parc, square, parc ornemental, abord de bâtiments, jardin, cour, place publique, etc.
Haut lieu	Site patrimonial ou emblématique, ensemble historique ou traditionnel, monument, œuvre architecturale, façade, etc.
Espace urbain	Espace vert, espace public, espace libre, espace ouvert, etc.
Espace de réseaux	Tissu urbain, trame des rues, réseau vert, réseau parcellaire, écosystèmes, infrastructures, etc.
Cadre morphologique	Formes et ensembles architecturaux, places publiques, rues, etc.
Environnement sensoriel	Stimuli visuels, sonores, olfactifs, ambiances urbaines, espace de proximité, etc.
Espace d'expériences urbaines	Scène de rue, cheminement dans la ville, enchaînement de séquences urbaines, etc.
Espace en qualification	Terrain vague, interstice, rue, bordure de route, quartier, entrée de ville, site désaffecté, etc.
Territoire identitaire	Quartier, territoire périurbain, centre commercial, rue commerciale, etc.
Espace imaginaire et sensible	Description littéraire, image, peinture, gravure, dessin, photographie, représentation cinématographique, image mentale, etc.

Source : **Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S.** 2005b : Paysages en perspectives. Montréal : Presse de l'Université de Montréal. [En ligne]. <http://books.openedition.org/pum/10567>, p. 169.

2.2 Grille de lecture pour les thèmes :

Esthétique	Cadrage visuel, valeur esthétique, embellissement, pittoresque, qualité visuelle, harmonie, unité, ordre, diversité, richesse, etc.
Hygiénisme	Aération, lumière, végétation, santé, salubrité, bien-être, moralité, civisme, etc.
Patrimoine	Mémoire, histoire, culture, identité, emblème, valeur architecturale, artistique, scientifique, etc.
Nature	Végétation, environnement, équilibre écologique, lutte contre l'étalement urbain, préservation de l'espace agricole, développement durable, récréation, etc.
Efficacité	Rapidité, clarté, cohérence, lisibilité, ordre, structure, fonctionnalité, etc.
Identité	Appartenance, culture, sens du lieu, marquage de l'espace, appropriation, territorialité, communauté, etc.
Attractivité	Image de marque, prestige, attrait, régénération urbaine, tourisme, développement économique, etc.
Cadre de vie	Bien-être, confort, qualité de vie, santé, récréation, sécurité, accessibilité, équité sociale, quotidienneté, proximité, etc.

Source : **Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S.** 2005b : Paysages en perspectives. Montréal : Presse de l'Université de Montréal. [En ligne]. <http://books.openedition.org/pum/10567>, p. 171.

2.3 Grille de lecture pour les intentions

Attributs	Exemples
Reconnaissance	• Représentation des formes visuelles. • Évaluation des formes matérielles • Caractérisation des valorisations socioculturelles.
Révélation	• Mise en valeur des singularités du territoire. • Sensibilisation aux qualités esthétiques, culturelles, patrimoniales, écologiques des espaces.
Fabrication	• Création des espaces publics. • Qualification/requalification des espaces vacants.
Gestion	• Protection de site d'intérêt emblématique. • Planification en vue d'encadrer et d'accompagner le développement urbain. • Intégration des formes architecturales nouvelles et anciennes.

Source : **Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S.** 2005b : Paysages en perspectives. Montréal : Presse de l'Université de Montréal. [En ligne]. <http://books.openedition.org/pum/10567>, p. 171.

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN AVEC FAYSAL MAH

Date : 11 mars 2021

Emplacement : plateforme virtuelle « Zoom »

Durée d'entretien : 1h 10 minutes

RETRANSCRIPTION

(...) = [question organisationnelle, salutations]

Nous : *Portez-vous un intérêt, un regard, quand vous vous promenez sur la Place Pury par rapport à la statue ?*

Faysal Mah : Alors moi, je suis un afro descendant. Du coup connaissant l'histoire de David de Pury, pour moi c'est quelque chose d'un peu particulier. Dans le sens où, ce n'est pas la statue en elle-même, ce n'est pas la statue physiquement qui m'embête, c'est ce qu'elle représente. Du coup, chaque fois que je passe devant ça m'interpelle.

Nous : *Vis-à-vis de ce que vous venez de dire, par rapport au fait que vous connaissiez ces agissements est-ce que c'est quelque chose que vous connaissiez préalablement les activités Black Lives Matters ou c'est quelque chose qui est justement venu avec cette sensibilisation ?*

Faysal Mah : Alors moi ça fait des années que je connaissais l'histoire de David de Pury. Après, en 2008, il y avait déjà quelqu'un qui avait un peu essayé d'en faire parler qui avait essayé d'organiser une manifestation. Et j'ai aussi un ami qui est DJ qui habite sur Neuchâtel qui avait essayé aussi avec ses amis d'interpeller la population en 2005. Du coup, c'est plus eux, qui m'ont introduit à l'histoire de De Pury. Parce que moi, à l'école, je n'en avais jamais entendu parler. Et ce n'est pas par ce biais-là que j'ai appris à connaître cette histoire.

Nous : *Par rapport à votre Collectif, quelles représentations avez-vous plus spécifiquement de la statue de David de Pury ? Que représente-t-elle pour vous ?*

Faysal Mah : Nous la définissons qu'en fait. C'est vraiment la symbolique et la représentation en fait. C'est-à-dire que si on avait été dans les années 1800 qu'il y ait une statue de David de Pury ça ne nous aurait pas gêné. Mais après de se dire qu'on est quand même en 2021, on était en 2020 quand on a lancé l'initiative et quelques années avant, il y en a d'autres qui avait essayé de faire pareil. Et de se dire que dans l'espace public, on peut avoir une telle représentation qui correspond plus du tout à la représentation du canton de Neuchâtel et de ses habitants, et bien c'est compliqué. Surtout de se dire que ça ne dérange personne d'autre que nous. C'est ça qui est très compliqué, nous, c'est surtout cette symbolique, surtout la représentation de cet homme sur son piédestal et surtout le fait que ça ne dérange personne.

Nous : *Dans notre travail, nous utilisons une notion de paysage, on ne va pas vous expliquer. Enfin à l'université, on doit utiliser un concept pour développer des axes, ce genre de chose. Et nous, on utilise le rapport que chaque individu entretient avec son territoire du point de vue surtout visuel, aussi visuel que de l'appropriation donc quelque chose qui est autant du*

tangible que du registre des idées. Et on vous avait proposé une grille de lecture. Et on voulait savoir quel attribut cette statue évoquait certains sens, certaines visions, certains intérêts, certaines valeurs que vous portez sur cette statue ?

Faysal Mah : C'est compliqué mais si je devais choisir. J'aime bien les attributs espaces imaginaires et sensibles tout comme territoire identitaire. Je pense, c'est deux choses qui pourraient, deux attributs, je pense, qui pourraient bien regrouper ça.

Nous : *Et vous arriveriez peut-être à dire pourquoi vous choisiriez plutôt ceux-là ? En quoi ça vous fait penser à la statue de Pury ? Ça renvoie plus à un registre de l'expérience, de l'émotion que quelque chose de finalement visuel ?*

Faysal Mah : Alors pour territoire identitaire, ça serait en fait que la population du canton de Neuchâtel elle est très changeante. Il y a eu différentes migrations, il y a eu.. il y a eu les Espagnols, les Portugais, les Italiens, maintenant, les derniers après il y a eu les Balkans, les derniers un peu arrivés, c'est aussi les migrations africaines et afro descendante. Et du coup, dans territoire identitaire, ça serait de se dire que nous aussi, on a besoin de se sentir inclus en fait dans cet espace-là. C'est-à-dire que nous aussi on a envie de s'identifier en tant que Neuchâtelois, on a envie de clamer notre appartenance et notre identité. Et notre identité, il faut savoir que les afro descendants ici, les générations comme nous, c'est des générations qui ont grandi dans le canton de Neuchâtel qui sont, pour certains, jamais retourné dans leurs pays d'enfance ou peut-être en vacances. Du coup leur identité, elle se construit au sein de leur ville, de leur quartier, de leur école. Et pour nous, c'est une notion importante de se dire que cette statue elle avait peut-être un sens avant, mais qu'aujourd'hui pour nous identifier, on a pas...enfin c'est un rappel d'exclusion en fait cette statue. Et puis pour le deuxième, espaces imaginaires et sensibles, c'est de se dire que la représentation en fait de cette statue vu qu'elle est très peu étudiée et très peu reprise dans le cadre de l'école obligatoire. Je ne parle pas des écoles, des études académiques, mais dans le cadre de l'école obligatoire, elle est très peu étudiée et identifiée. Et pour certaines parties de la population, en fait ces revendications peuvent sembler de l'espace de l'imaginaire. On entend souvent un peu ces rhétoriques sur les réseaux sociaux en se disant non, c'était avant, c'est plus aujourd'hui. Et pour nous, ça dépasse en fait l'imaginaire parce que tout ça, ça a un impact que ce soit psychique ou physique sur les personnes qui peuvent voir, qui peuvent en fait se retrouver face à cette représentation. Du coup, ouais c'est les deux attributs qui me parlent le plus.

Nous : *Lorsque la statue est évoquée, vous avez déjà un peu répondu, mais est-ce que ça suscite une émotion pour vous de penser à cette statue ou d'en entendre parler finalement assez souvent ? Et lorsque vous vous rendez sur place, est-ce que le sentiment est un peu différent ? Vous avez dit que vous étiez interpellé mais du coup est-ce que vous arriveriez un peu plus à nous expliquer cette interpellation. Si ça suscite de la colère, de la tristesse ce genre de chose ? Ou finalement, ce serait plus une démarche, comme vous voulez, éducative et une prise de conscience au niveau de la société ?*

Faysal Mah : Oui, alors nous, on a vraiment une démarche vraiment éducative et au niveau de la prise de conscience et l'impact que cette statue elle a sur moi. C'est typiquement lié à ça, en fait. La statue en tant que telle pour moi, c'est une statue. Je ne suis pas un fan d'art, je ne suis pas spécialement sensible à l'art. Et du coup, pour moi, c'est juste une statue, je n'y aurais pas fait spécialement attention si je ne connaissais pas sa représentation. Et ce qui peut être douloureux en fait c'est ce sentiment d'exclusion. De se dire qu'aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel, à la ville de Neuchâtel, la place centrale, on a cette statue qui glorifie cet homme et maintenant, c'est plus une histoire cachée, car tout le canton connaît cette histoire, tout le monde en a parlé. Et de se dire qu'il y a quand même une grande partie de la population qui se dit en fait ça va. C'est ça qui est douloureux. De se dire que les gens, nous

incluent pas du tout en fait dans cet espace-là. Et c'est vraiment ce sentiment d'exclusion. Quand vous êtes exclus d'un groupe, c'est un sentiment qui est très dur en fait, qui est très pénible. Et ce n'est pas la statue en tant que telle, mais sa représentation, c'est d'avoir des gens qui disent « ouais mais ce n'est pas si grave » et puis, c'est ça le plus douloureux. C'est que ces gens ne se rendent pas compte ou nient en fait notre expérience que nous, on peut avoir intimement avec ça.

Nous : *Lors de notre entretien avec Sara, elle nous avait expliqué que vous étiez dans une démarche très démocratique et on se demandait comment aviez-vous perçu le jet de peinture qu'il y avait eu sur la statue cet été ?*

Faysal Mah : Alors nous quand on a vu ça, on nous a beaucoup posé la question si c'était nous. Ce n'est pas nous, on n'a rien à voir là-dedans, on ne sait même pas qui a fait ça on n'a même pas été approché par les protagonistes. Après nous, on est dans une démarche qui est plus vraiment axée sur l'éducation. C'est-à-dire que nous, on a envie d'éduquer les gens et d'avoir cette statue-là. Ça permet d'en parler en fait. Parce que si cette statue elle avait été cachée je ne sais où, on n'aurait jamais pu faire ces démarches-là et puis avoir un peu les conversations que maintenant, on a avec le Conseil communal. Du coup, nous, on est vraiment dans cette démarche-là. Après, on n'est pas garant en fait de la vérité. C'est-à-dire que nous, on pense pour nous que c'est ça la bonne démarche. Eux, ils ont l'intime conviction qu'il fallait peut-être faire ça pour qu'eux, ils arrivent peut-être à leur but. Du coup voilà, du coup nous ce n'est pas quelque chose qui nous ressemble ou quelque chose qu'on pourrait faire ou avoir l'idée de faire. Après, si eux pensent que c'est leur idée, c'est leur responsabilité. Du coup, on n'a pas envie de juger en fait parce que peut-être que notre démarche sera complètement veine et on sera là un peu bon cool. Du coup, on n'a pas envie de juger, si eux, ils pensent obtenir des résultats et puis que c'est leur manière de faire pourquoi pas.

Nous : *Vous prônez la démarche du dialogue mais ensuite justement vous avez expliqué avant que c'était un territoire d'expérience sensible. Justement du fait que finalement, il y a eu ce jet de peinture est-ce que finalement au niveau plus du registre des idées, de l'émotion et puis pas quelque chose qui rejoint cette démarche démocratique. Qu'est-ce que ça a vraiment, plus intimement, évoqué pour vous ? Si finalement ça ne vous a rien fait, si vous avez quand même eu une certaine satisfaction ou vous avez trouvé ça vraiment ignoble ?*

Faysal Mah : Alors nous honnêtement ce genre d'action a plus tendance à décrédibiliser ce qu'on fait. C'est-à-dire même au début de notre démarche, on avait des journalistes qui prenaient contact avec nous et avaient déjà des idées préconçues sur les membres de notre Collectif. Il pensait qu'on était ce type de personne. Et du coup, ça nous avait déjà demandé pas mal de temps et de travail pour discuter avec les gens et leur faire comprendre qui on était pour qu'il nous juge vraiment sur ce qu'on faisait et ce qu'on disait. Et du coup, ce type de démarche, ça nous décrédibilise encore plus aux yeux du nombre de personnes qui ne nous connaissent pas. Et du coup, pour nous, ce n'est pas forcément une bonne chose. Après, ensuite, moi, je trouvais ça plus infantile qu'autre chose en fait ce jet de peinture. En fait, je ne comprenais pas le truc. Après, apparemment, il y avait aussi un communiqué, mais nous, on n'a jamais eu accès à ce communiqué-là. Du coup, on ne sait pas vraiment ce qu'ils voulaient ce qu'ils revendiquaient et qui ils étaient. Du coup, nous, on peut enfin, moi à titre personnel, je peux juste me prononcer sur le jet de peinture. C'est un truc, voilà, moi, je trouve ça plus infantile qu'autre chose. Mais vraiment à titre personnel.

Nous : *Pourquoi vous êtes-vous mobilisé autour de cette statue-là et pas spécialement par exemple autour d'autres éléments comme le nom de la place ou d'autres choses qui ont de références au passé colonial ?*

Faysal Mah : Nous quand on a réfléchi à l'idée. C'est de se dire, dans le canton de Neuchâtel, il y énormément de familles qui ont profité du commerce triangulaire, de l'esclavagisme, énormément de familles dans le canton de Neuchâtel. Et il y a aussi énormément de bâtiments ou d'hôtels qui portent encore le nom de ces familles-là. Mais, en fait quand on veut parler de ces thématiques-là, souvent dans le milieu où on peut discuter avec les gens. La plupart du temps, c'est des gens qui sont déjà sensibilisés qui sont déjà assez conscients et du coup, on prêche des personnes qui sont déjà convaincues. Du coup, on n'a pas forcément d'intérêt. Pour essayer vraiment de toucher un maximum de personnes au sein de la population, on a besoin d'avoir aussi un côté visuel et puis en fait le fait que ça soit une statue, qu'elle soit en plein milieu de la place qui porte le même nom. Et que surtout cette statue soit vraiment mise de manière physique sur un piédestal, ça permet d'adresser vraiment le sommet de la pyramide. D'avoir une image quelque chose d'un peu visuelle à partir duquel on pourrait commencer à redescendre toutes les infos et tout le contenu qu'on aimerait propager auprès des personnes. Et du coup, c'est le meilleur moyen de toucher un maximum de personnes en fait, c'est de parler de quelque chose de visuel et puis retracer le reste. Mais le but, c'est vraiment toute l'histoire, toutes les familles et toutes les choses comme ça. Du coup, c'est vraiment juste la symbolique. On a pris ça parce que c'est l'objet le plus parlant pour nous.

Nous : *Si on revient au niveau sensoriel, vous mettez quand même une gradation entre le visuel et l'auditif. Parce que je pense que vous avez déjà entendu l'appellation « pp » et donc pour vous, c'était moins représentatif de changer de toponyme parce qu'on a aussi entendu parler de l'espace Louis Agassiz qui a changé de nom en devenant l'espace Tilo Frey. Et vous trouvez que c'était moins impactant de parler de quelque chose qu'on entend plutôt que quelque chose qu'on voit auquel on est concrètement confronté ?*

Faysal Mah : Après il y a aussi la partie où nous on n'est pas dans le collectif, on n'est pas des gens politiques, on n'a pas forcément de, on n'avait jamais forcément d'activités autres que cette problématique-là. Du coup, nous, on n'a pas forcément de support derrière, on n'avait pas de contacts avec des médias. On n'avait pas de contacts avec des politiques ou des choses comme ça. Du coup, nous notre première source d'informations, c'était les réseaux sociaux. Et du coup, c'est pour ça qu'avoir une image de la statue ça nous permettait de véhiculer l'image par nos propres moyens déjà. Et pis, c'était plus facile de faire ça que de faire des vidéos ou du contenu instructif, auditifs ou des choses comme ça. Pour nous, c'était plus parlant d'avoir vraiment la représentation de cette statue. Et après même le terme « pp » par exemple, c'est un terme que moi, j'utilisais énormément sans même faire la connexion avec David de Pury en fait. C'est devenu tellement normale, c'est devenu tellement normalisé dans le langage que je faisais même plus ce lien-là. Donc c'est compliqué de raccrocher les gens à ça.

Nous : *Donc justement le fait d'avoir réussi à publiciser une image à travers les réseaux ça a permis, comme vous dites, de ne pas utiliser, de ne pas faire des documents vidéo qui seraient peut-être moins intéressants à regarder sur les réseaux. Vous pensez que finalement ça a réussi à publiciser à un plus large niveau votre combat ? Au-delà d'une problématique qui serait cantonale ou seulement urbaine ? Parce qu'on a vu que finalement lorsque l'Etat a pris acte justement de votre pétition, on a vu que ça dépassait le cadre urbain et puis cantonal. Il y avait même des personnes qui étaient hors de Suisse.*

Faysal Mah : Alors nous honnêtement, quand on a touché un grand nombre de personnes même des gens en dehors du canton. Après nous, on est vraiment un jeune collectif, un petit collectif. Du coup, nous notre prétention, c'est vraiment au niveau du canton de Neuchâtel parce que c'est là où nous on peut impacter. Après, c'est aussi des problématiques qui touchent d'autres villes de Suisse et d'autres cantons, mais on espère que d'autres feront le travail là-bas. Après, pour nous, c'est très compliqué de nous engager sur un plan fédéral.

Nous vraiment notre leitmotiv, c'est vraiment au niveau cantonal. Et si on arrive à faire bouger les choses dans ce sens-là et bien nous on serait très contents.

Nous : *Comme vous l'avez dit la statue c'est un peu le haut de la pyramide. Est-ce que vous envisagez, par la suite, peut-être de vous attaquer à d'autres points qui vous toucheraient ?*

Faysal Mah : Alors énormément, nous ce qu'on veut. Si vous voulez, on a lancé la pétition et on a parlé de ça avec les termes pour le déboulonnement de la statue. Nous, on a choisi ça, on n'y croit pas spécialement en fait au déboulonnement à court terme de la statue. Mais on s'est dit c'est le terme le plus impactant. On s'est dit on va viser la lune et au pire on ira sur les étoiles ou je sais plus l'expression mais bon bref. Nous c'était vraiment ça, c'est vraiment d'avoir un titre où les gens puissent se raccrocher et puis qu'on puisse en débattre. Et du coup le fait de pouvoir miser là-dessus et bien nous ça nous permet en fait d'entamer pleins d'autres conversations par exemple que ce soit au niveau de l'intégration, des communautés, parce que nous, on avait aussi nos parents qui étaient intégrés, qui ont fait une phase d'intégration. Moi, je suis d'ici, je suis là depuis plus de 30 ans, j'ai fait tous mes jours d'armée, moi, je ne cherche plus à m'intégrer, je cherche juste à être reconnu. Et puis je pense que c'est toutes des thématiques où on a besoin de déconstruire et d'éduquer. Et du coup, c'est toutes des problématiques quand on parle de discrimination, après ce n'est pas forcément la discrimination au sein d'une population, ce n'est pas forcément le racisme. Moi, je pense que toutes les discriminations comme le handicap, discrimination aussi liée au genre ou toutes autres discriminations peuvent être combattues de la même manière. Donc nous, on aimerait aborder cette thématique-là et puis inscrire ça dans l'éducation donc c'est qu'on puisse déconstruire en fait les plus jeunes dès l'école primaire pour qu'ensuite, on ait une société qui soit plus inclusive et plus saine. Et du coup, ouais, notre but, c'était vraiment d'inscrire une conversation, un débat et une prise de conscience au niveau des institutions cantonales. C'est de se dire qu'à l'école, on ne traite pas forcément de ces thématiques de la bonne manière, qu'on combat peut-être un racisme qui est dépassé. Parce que moi, quand je vois la formation en fait que ce soit des enseignants ou de la police, on combat un racisme qui est « sale noir » et puis ce racisme-là, il a presque disparu. On trouvera peut-être qu'une minorité des gens qui vont me traiter de « sale noir », il y en aura peut-être un aux Grisons mais ce n'est pas pour autant que ça n'existe plus. J'ai beaucoup de ce qu'on appelle de racisme insidieux et de charge raciale qui est vraiment très forte. C'est-à-dire qu'on sous-entend que je cours vite parce que je suis noir, c'est tous des biais cognitifs qui sont inscrits en fait dans le subconscient des gens. Et je pense qu'il faut déconstruire ça et puis ça va déconstruire toutes les discriminations. Et nous notre but, c'était vraiment d'engager cette conversation, cette prise de conscience au niveau des institutions et des cadres dirigeants en fait.

Nous : *Donc ça rejoint un peu une problématique qui va justement au-delà, ce racisme insidieux qui serait du racisme systémique et pas verbal mais qui est ressenti à l'intérieur de chaque personne afro descendante dans le cas de la statue de David de Pury et qui n'est pas concrètement ou directement enfin qui ne touche pas directement par des mots ou des actes.*

Faysal Mah : Exactement. Mais ça comme tu l'expliques bien, c'est des postulats de base qui sont pas mal intégrés par les plus jeunes. Mais si t'as la même conversation avec quelqu'un qui a 40, 50 ans pour lui le racisme, c'est qu'on traite quelqu'un de « sale noir » et puis si ce n'est pas ça, ce n'est pas du racisme et ça n'existe pas. Ou si tu sens qu'on te traite de manière différente mais que ce n'est pas verbalisé comme on le verbalisait à l'époque et que si t'as le malheur de le dire ça sera de la victimisation ou je sais quel autre propos. Mais c'est vrai, c'est un postulat de base que même les gens d'une autre génération n'ont pas.

Nous : *Quels sont vos préoccupations principales par rapport à la statue ?*

Faysal Mah : Alors nous honnêtement, on aimerait bien même profiter de la présence de la statue pour éduquer. C'est-à-dire que si on peut mettre en avant des choses autour de la statue pour sensibiliser les habitants de Neuch, et même des autres villes. Du coup, voilà, à court terme, on aimerait bien aussi profiter de la visibilité de cette statue en mettant des choses à côté qui ne questionne pas qu'elle soit juste posée, mais de mettre en place des choses qui puissent questionner la présence de cette statue. Et qui pourrait amener les gens à aller rechercher par eux-mêmes l'information en fait. Pour nous, ça serait une bonne chose au niveau de la population, après au niveau des institutions, c'est vraiment ça, c'est réussir à avoir cette conversation-là, réussir à poser ce débat-là. Et puis exprimer les choses qui ne vont pas et réussir à mettre en place des vraies alternatives en termes d'éducation, des employés de l'état en fait que ce soit les enseignants, les policiers, les médecins ou je ne sais autre.

Nous : *Comme vous disiez avant le mot déboulonnement c'est vraiment un mot choc donc la présence servirait encore votre cause. Par exemple, on avait entendu des, ça s'est déjà passé dans d'autres contextes que ce soit l'holocauste ou ce genre de chose où finalement, on voit les « criminels » et justement quelque chose qui contre balance de l'autre côté. Ce serait plus quelque chose comme ça que vous recherchez ?*

Faysal Mah : Alors pour l'instant, c'est ça. Dans l'absolu, si on déboulonne la statue moi ça ne me ferait ni chaud ni froid puis après, ce n'est pas la déboulonner pour la jeter. Je pense que cette statue elle appartient plus à un musée. Je pense qu'elle est plus dans un cadre historique où les gens qui vont aller la voir, ce sera des gens qui auront entrepris une démarche historique d'aller voir, de se renseigner ou des choses comme ça plutôt que sur l'espace public en fait. Mais après je ne pense pas que la population du canton de Neuchâtel soit prête en fait à un déboulonnement. Dans le sens où, si cette décision politique, puis on dit demain, on l'enlève, moi, je ne suis même pas sûr d'être content parce que je pense qu'il y a plein de gens qui auront perdu l'occasion de se renseigner là-dessus en fait.

Nous : *Dans cette grille de lecture, quels sont les thèmes qui, pour vous, sont reliés à la statue et pose justement un problème par rapport à sa présence ? Et pourquoi ?*

Faysal Mah : Après, je vais me répéter un peu, mais là, c'est le même attribut qu'avant, c'est l'attribut identité où je vous avais expliqué et bien qu'on a énormément de jeunes qui sont afro descendants dans le canton de Neuchâtel qui sont nés qui ont grandi qui ont tout fait là-bas. Ils s'identifient comme Neuchâtelois ou ils s'identifient comme Loclois ou Chaux-de-Fonnier et qui ont besoin aussi de se sentir inclus dans cette société et je pense que le fait de laisser cette statue avec le message de : « circuler il n'y a rien à voir ». C'est quelque chose de très difficile à supporter de se rendre compte que notre ressenti n'est pas forcément valorisé et puis qu'on peut nier l'existence d'une quelconque problématique, c'est très compliqué à intégrer comme sentiment. Et le deuxième attribut que j'aime bien, c'est patrimoine. Puisque dedans, il y a les exemples comme mémoire, histoire, culture et nous dans la majorité des débats qu'on a eu, c'est un principe qu'on essaye d'expliquer en fait aux personnes qui sont contre et qui disent : et bien si on enlève la statue, c'est effacer l'histoire. Et je pense qu'il y a une partie de ces gens-là qui sont influencés aussi par, en Suisse, on est très influencé par le monde extérieur. C'est-à-dire qu'on voit ce qui se passe en France, on a l'impression que c'est la même chose ici. On voit ce qui se passe aux Etats-Unis, on a l'impression que ça nous arrive. Et du coup, le concept des gens qui disent qu'on efface l'histoire, c'est un peu le « cancel culture » un peu qui fait débat aux Etats-Unis. Ils ont l'impression que, on va déchirer des pages d'histoire alors que pour nous, la statue elle est vraiment de l'ordre de la mémoire. La mémoire, c'est quelque chose de vivant, c'est quelque chose qu'on choisit en tant que société, en fait de dire que la représentation, je vous l'avais dit au début, ça ne me dérangeait pas en 1900, 1800 que cette statue elle était là où les gens qui l'ont faite parce que la

représentation de la population du canton de la ville de Neuchâtel, c'était 99 pourcents blanche en fait. Et du coup qu'à cette époque-là, il ne se pose pas la question et qu'ils aient décidé en tant que population de mettre cette statue-là pour remercier leur bienfaiteur, moi je comprends tout à fait. Après, je pense qu'aujourd'hui la population a changé et du coup, je pense qu'il faut mettre dans l'espace public des monuments et une symbolique qui rassemble à la population actuelle, en fait qui nous corresponde à nous, qui corresponde à ce à quoi la population ressemble, ce à quoi la population aspire. Et puis les idéaux, parce qu'aujourd'hui, on a pas du tout les mêmes principes qu'il y a 100 ans, dieu merci. Mais voilà, l'espace public, c'est de l'ordre de ce qu'on appelle la mémoire vivante, c'est quelque chose qui bouge en fait. Les rues, les nouvelles, enfin il y a des changements de nom de rue de manière constante, il y a des nouvelles statues qui apparaissent, il y a des qu'on enlève. Et je pense que c'est ça que les gens confondent, ils confondent l'histoire et la mémoire. Moi, je ne veux pas qu'on prenne cette statue, qu'on la jette dans le lac. Moi ce que j'aimerais, c'est que cette statue, elle soit mise dans un musée et puis on la garde dans l'histoire parce qu'elle appartient à l'histoire. Et que j'aimerais qu'on mette un truc qui ressemble plus à l'image de la population aujourd'hui que ça. Et du coup, c'est un concept qu'on essaye souvent d'expliquer, les gens, ils ont un peu de peine. Mais voilà, nous, on aime bien distinguer les deux choses. On ne veut rien effacer du tout, de toute façon l'histoire ce n'est pas quelque chose qu'on écrit ou qu'on efface comme ça. Et puis la mémoire, c'est qu'aujourd'hui en tant que population neuchâteloise et bien on décide de mettre des représentations qui nous représente tous.

Nous : *Et justement vous disiez qu'un, pas justement un changement, mais peut-être une nouvelle fabrication de quelque chose dans l'espace public ça doit être choisie en tant que société. Mais ensuite vous avez aussi dit que justement la statue de David de Pury en tant que patrimoine devrait être placée dans un musée. Donc je me pose la question entre la contradiction justement entre qu'est-ce qu'on peut mettre en tant que patrimoine dans l'espace public et puis qu'est ce qui ne convient pas comme patrimoine et qui devrait plutôt être placé dans un musée qui ne serait pas partie intégrante ou partie centrale d'une ville finalement.*

Faysal Mah : Je pense que le patrimoine évolue avec le temps. C'est-à-dire des choses qui étaient acceptables à l'époque ne le sont plus aujourd'hui. Et je pense qu'on devrait juger en fait le patrimoine via ce prisme-là, de se dire qu'est-ce qui nous correspond aujourd'hui qui était juste à l'époque et qui fait encore écho aujourd'hui et bien on peut le garder. Après, s'il y a des choses qui semblaient juste à l'époque, mais qu'aujourd'hui que pour nous, on trouve abjectes et qu'on trouve loin de l'idée, des principes de la population actuelle et bien je pense qu'on devrait s'en séparer. Je ne conçois pas le principe de garder les choses figées parce qu'elles étaient là en fait. C'est comme le comportement, il y a un temps où les femmes, vous n'aviez pas le droit de vote. Dieu merci, on a évolué et on continue d'évoluer. Les choses qui étaient acceptables à l'époque ne le sont plus aujourd'hui. Et je pense que pour le patrimoine, on devrait réfléchir de la même manière en fait s'il y a des choses qui, s'il y a des très beaux idéaux qu'on a réussi à garder à travers le temps qui nous correspondent encore aujourd'hui et bien gardons les. Mais s'il y a des choses dont on peut se passer et bien laissons-les dans l'histoire en fait.

Nous : *Ensuite du coup tout ça, ça renvoie à ce qu'on veut représenter dans l'espace public. Et c'est pour ça que finalement avoir une statue dans un cadre plutôt privé qui soit de l'ordre du musée, ce serait plus convenable pour vous que l'espace public. Donc on voudrait peut-être savoir ce que vous entendez par espace public, enfin quelles valeurs, quels genres de thématiques vous y associez ?*

Faysal Mah : Pour moi, l'espace public c'est l'espace qui est commun en fait. C'est-à-dire que c'est un espace où nous trois on pourrait se balader sans qu'aucun des trois n'ait un sentiment

d'exclusion. C'est-à-dire qu'on pourrait se balader sans qu'il y ait quelque chose qui m'exclut moi du groupe ou quelque chose qui vous exclut l'un des deux du groupe. Pour moi, l'espace public, c'est l'espace en commun. Les gens, ils font ce qu'ils veulent dans la sphère privée, mais je pense pour avoir un véritable vivre ensemble, je pense qu'on doit avoir un espace qui nous permette justement de pouvoir vivre ensemble, tous ensemble. C'est-à-dire qu'il ne devrait pas y avoir un espace qui m'exclut moi en représentant un marchand d'esclaves. Il ne devrait pas y avoir une statue qui pourrait aussi ou un panneau, un nom de rue qui pourrait vous exclure ou vous rappeler en fait ce sentiment d'exclusion. C'est-à-dire que nous, en tant que population, on a décidé de laisser le nom de cette rue, le nom de cette personne qui avait des théories très excluantes pour toi par exemple. C'est ça qu'on dit, c'est l'espace qu'on partage, on devrait pouvoir le partager sans avoir un moment donné un sentiment d'exclusion.

Nous : *Ensuite, juste pour revenir à cette notion de statue et de Place Pury. Donc maintenant, est-ce que vous mettez au même niveau finalement cette désignation de Place Pury et de statue de Pury ? Par exemple, si on vous dit, on se retrouve à la Place Pury est-ce que vous allez ressentir la même chose que si vous vous baladez et vous attendez le bus et puis vous voyez la statue de David de Pury ? Ou est-ce que finalement, c'est deux choses qui ne s'inscrivent pas dans la même gravité ?*

Faysal Mah : Alors pour être honnête, pour moi, tout ce qui a trait à ce personnage ne devrait pas exister dans notre espace commun. Après, pour nous, c'était plus facile de représenter, comme vous avez dit avant, le symbole de glorification, d'avoir une statue sur un piédestal que de parler de place. Dans un monde idéal, pour moi, la place changerait de nom et la statue serait dans un musée. Après faire des demandes comme ça et puis que ce soit ensuite relayé à une population qui n'est pas encore forcément sensibilisée, c'est très très compliqué en fait. On a beaucoup de backlash qui sont très virulents et si on avait émis le souhait de changer le nom de la place, les répercussions, c'était encore pire en fait. Et à partir d'un moment donné, quand nous on entame ce type de démarche qui est vraiment une démarche de venez, on discute, on se met autour d'une table, on ouvre le débat. Si on a des revendications qui sont, pour moi, totalement justifiées, mais qui sont beaucoup trop virulentes pour quelqu'un qui n'est pas assez éduqué sur cette thématique-là. Et bien on devient complètement inaudible en fait. C'est-à-dire qu'à partir d'un moment, suivant nos revendications, on risque de se couper d'une grande partie de la population. Du coup, ce n'est pas des demandes qu'on peut faire à la légère. Nous notre but, c'est de toucher un maximum de gens du coup, on est obligé de faire en sorte d'avoir des demandes qui soient un minima audibles sinon autant faire un club de lecture et on discute entre nous, c'est la même chose.

Nous : (...). *Pouvez-vous nous rappeler vos projets de base et comment est-ce que finalement au fil du temps avec le groupe de travail qui s'est mis en place, comment finalement vos idées, vos projets ont évolué au gré du temps ?*

Faysal Mah : Alors nous par rapport à notre démarche, vous l'avez déjà dit, nous on s'est vraiment centrés vraiment sur l'éducation et la sensibilisation, sur toutes ces problématiques-là. On aimerait vraiment engager une conversation de fond sur toutes les formes de discriminations, pas seulement celles liées à ça. Et du coup notre but, c'était aussi de rencontrer les gens qui sont en charge et qui puissent concrètement entamer des réformes sur ces thématiques-là et surtout des réflexions autour de la manière dont c'est traité actuellement. Et suite à cela, on a rencontré quelques fois le COPIL. Eux pour la statue, ils ont un plan en 3 phases court-terme, moyen-terme, long terme. Et voilà, normalement, ils vont, ils ont une commission mercredi, ils devraient voter là-dessus. Ils devraient voter sur notre pétition. Après, ils nous ont déjà fait part de leur projet. La statue, elle va rester là en tout cas pour un moment. Ensuite, nous, ils sont vraiment allés dans le sens où on voulait où ils sont prêts à engager des efforts sur la recherche, et surtout sur l'information de réussir à rendre

l'information accessible pour les gens qui souhaiteraient avoir accès à cette information. Ensuite, on a aussi obtenu en fait, pour l'instant, je mets des guillemets, parce que c'est juste des paroles, on n'a pas encore eu de document. Mais ça serait que l'histoire de l'ensemble des familles qui ont un passé colonial dans le canton de Neuchâtel soit étudiée déjà à l'école secondaire en fait. Parce que pour l'instant, David de Pury soit c'est quelques enseignants à la fin de la scolarité obligatoire ou principalement au lycée ou à l'université. C'est-à-dire que les gens qui font juste l'école obligatoire et qui partent souvent sur des apprentissages ou des choses comme ça et bien ils n'ont pas accès du tout à l'histoire de, enfin au passé colonial du canton de Neuchâtel. Du coup, pour nous, c'est une bonne chose qu'on puisse inclure ça dans la scolarité obligatoire. C'est-à-dire que tous les futurs étudiants, les futurs écoliers du canton de Neuchâtel auront accès à ces informations-là et devraient être sensibilisés. Après, on a discuté pas mal avec eux, nous ce qu'on aimerait essayer de faire maintenant, c'est de se dire honnêtement il y a plein de gens de bonne volonté dans le canton de Neuchâtel. Mais c'est des gens qui essayent de mettre des choses en place depuis 10, 20 ans et qui ne sont pas forcément les mieux à même de faire ça. Et du coup, nous on essaye de les mettre en contact avec des personnes qui sont spécialisées en fait sur les formes de discriminations, sur la charge raciale et énormément sur l'aspect psychologique, le ressenti qui peut être très très dur pour certains. Et puis on essaye de les mettre en contact avec ces gens-là pour qu'on n'éduque pas juste pour éduquer, mais en fait qu'on puisse éduquer de la bonne manière et puis d'une manière qui fonctionne en fait. Le but ce n'est pas de dire oui, ils ont vu, mais le but c'est de réussir à amener un esprit critique et de la réflexion autour des futurs étudiants. Et du coup, voilà, c'est un peu ce qui se goupille. Et aussi mettre des œuvres temporaires autour de la statue qui pourraient amener les gens à se poser des questions et après justement à ce moment-là d'aller rechercher l'information par eux-mêmes pour ceux qui sont plus à l'école. Et puis après, normalement, sur le très long terme, il y aura une refonte de toute la place de Pury. Ils vont modifier la place pour enlever là où il y a les bus et compagnie pour que les gens aient accès directement au bord du lac. Et puis, à ce moment-là, on regardera ce qu'on fait de la statue et du nom de la place.

Nous : *Vous avez un peu parlé du groupe de travail, du Conseil communal, du coup, ils vous ont quand même écouté, vous avez pu avoir un dialogue avec eux ?*

Faysal Mah : Alors oui, honnêtement, on est tombé vraiment sur des personnes très réceptives en fait qui étaient dans ce groupe. Il y a la responsable des musées qui était, qui souhaite en fait organiser des expositions qui sont liées autour de ces problématiques. On a aussi rencontré les responsables d'université qui aimeraient mettre énormément de choses en place. Du coup, ouais, on est vraiment tombé sur des gens réceptifs et des gens qui étaient dans l'absolu d'accord avec nous. En fait, c'est des gens qui partaient du principe qu'il y avait des choses à mettre en place et puis que c'était que bonus de faire ce travail-là. Voilà, on ne demande pas d'argent, je ne demande pas une statue à mon nom, il n'y a rien. On veut juste qu'on éduque sur ces thématiques-là. Et on est tombé sur des gens qui avaient exactement les mêmes idées et du coup, ouais, du coup on est très bien reçus. Après, honnêtement, il y a aussi une partie politique. C'est-à-dire que ce n'est pas la responsable des musées ou le responsable des universités qui va décider. Du coup, on attend mercredi pour savoir si on a vraiment eu un poids dans cette réflexion ou si on nous a dit des choses pour nous faire plaisir et pis que mercredi il n'y a rien quoi. (...)

Nous : *Sara, lors de notre entretien exploratoire, nous avait dit que le premier groupe de travail n'avait pas inclus de personne afro descendante et que dans le collectif, vous vouliez inclure deux personnes qui étaient Mutombo Kanyana et Madame Getou. Est-ce qu'ils ont pu être inclus au groupe de travail ?*

Faysal Mah : Alors oui, ensuite ils ont fait cette démarche. Après nous, le point qu'on voulait soulever, c'est que comme je l'ai dit, il y a des personnes qui sont pleines de bonnes volontés enfin, on peut avoir les meilleurs alliés du monde ça n'en fait pas forcément les gens les plus concernés. C'est-à-dire que je peux avoir, moi mon meilleur ami qui s'offusquera pour certaines choses, mais je sais qu'il ne ressentira jamais la même chose que moi. C'est-à-dire que la prise en considération du ressenti en fait, de l'impact que peut avoir certaines représentations, certains mots, certains gestes ou certaines actions sur les populations concernées, je pense qu'il faut faire partie de ces populations pour vraiment ressentir l'impact et pouvoir le mesurer. Et du coup, nous, ce qui nous faisait peur, c'est qu'il y ait des gens pleins de bonne volonté qui en discutent et qu'ils n'arrivent pas forcément à une bonne décision ou surtout qu'ils ne soulèvent pas forcément les bonnes problématiques. Parce que ce n'est pas forcément les gens les mieux placés en fait. On peut être conseillé communal en charge de la culture, son expertise sur certaines choses, elle n'est pas forcément complète et ça, c'est normal, on ne peut pas demander à tout le monde de tout connaître sur tout. Du coup, je pense que c'est hyper important de ne pas hésiter en fait à approcher des vrais spécialistes. Et les gens que nous, on a choisi, on ne les a pas choisis parce que c'était des afro descendants. Parce que c'est aussi une problématique qu'on peut rencontrer aussi dans les milieux un peu politiques ou militants, c'est que des fois, on prend ce qu'on appelle des tokens, c'est des gens qui sont là juste pour la représentation. C'est-à-dire qu'ils auraient pu prendre quelqu'un et dire ouais vous avez vu il y a un noir. Et t'es là ok, cool, mais il est concierge enfin quel est son point de vue là-dessus ? Qu'est-ce qu'il amène vraiment ? Il faut vraiment des personnes spécialisées là-dedans et Monsieur Kanyana et Madame Getou étaient vraiment les personnes qui étaient, que nous, on a choisi parce qu'ils étaient vraiment spécialisés sur les thématiques sur les formes de discrimination les choses comme ça. Et ensuite ça n'avait pas pu jouer avec Madame Getou, on avait trouvé quelqu'un d'autre et puis elle ça sera pour la deuxième partie. C'est une femme qui est très calée sur ces thématiques-là et en plus qui est historienne donc je pense a une vision globale de tous ces aspects-là. Mais ouais notre but, c'était vraiment qu'on ait vraiment des spécialistes et nous, on n'est pas des spécialistes. Moi, je suis informaticien, je ne peux pas, à part donner mon vécu, mon ressenti, je ne suis pas la personne la mieux placée pour dire comment on doit traiter les choses et comment on doit éduquer sur ces thématiques-là en fait.

Nous : *C'est pour ça que vous avez utilisé une impulsion démocratique parce que tout le monde a le droit de s'exprimer s'il ressent une gêne ou quelque chose comme ça lié à un espace de vie commun ?*

Faysal Mah : Exactement, je pense que tous les discours sont légitimes. Il faut écouter tout le monde. Après moi, je ne pars pas spécialement sur le principe que, par exemple sur Facebook, on avait énormément d'insultes. Je pense la majorité c'étaient des insultes racistes en fait. Et ces gens-là honnêtement, je m'en contrefiche en fait, je ne suis pas du genre non faut pas les écouter ou faut pas ci faut pas ça. Moi, je pense qu'il faut surtout se poser la question, comment ces gens-là en sont arrivés à cette idée-là et à poster ça. Et tant qu'on n'identifie pas le mal et qu'on ne prend pas le problème à la source, c'est-à-dire la déconstruction et donc l'éducation, et bien dans 20 ans potentiellement, on peut toujours avoir les mêmes gens en fait.

Nous : *Quand on avait discuté avec Sara, elle était vraiment dans l'idée que mettre une statue en face, ça ne suffisait pas il fallait vraiment l'enlever. Et vous vous êtes plus résiliés en cherchant un compromis, un entre deux qui conviendrait à tout le monde ?*

Faysal Mah : Non non, je suis complètement d'accord avec Sara. Après même nous, on est un collectif de personnes, on n'a pas tous les mêmes idées, mais on se rejoint sur plus du 99 pourcents avec Sara. Non non, alors avoir une statue en face comme compensation pour nous

c'est ridicule ça ne veut rien dire et ça ne démontre rien. On ne pourra jamais, parce qu'on a la statue de David de Pury, je l'avais même dit à Monsieur Kanyana quand on avait discuté parce que lui aussi avait émis cette idée-là un temps, c'est de dire à part si on arrive à mettre 60 000 statues qui représentent chaque esclave ça ne sera jamais proportionnel en fait. Ça ne sera jamais, c'est impossible. Là où on est d'accord, là où on va, c'est dans le sens ce n'est pas avoir une statue pour équilibrer en fait. Nous, on veut avoir des choses pour éduquer, pas avoir une statue qui dise et bien ils sont sur le même piédestal. Non non, nous on veut avoir des choses qui poussent à la réflexion. On a une œuvre qu'on aimerait bien, mais voilà, c'est en cours de débats, ça serait une œuvre avec des statues qui représentent des gens qui pointeraient la statue de Pury du doigt. Ce qu'on aimerait, c'est que les gens se disent, mais pourquoi il y a ça, pourquoi on la pointe du doigt, qu'est-ce qu'il y a derrière. Que les gens recherchent l'information dans ce sens-là où moi je suis où je comprends qu'on mette des œuvres éphémères en place. Voilà, si c'est des œuvres qui poussent à la réflexion. Avoir des statues à côté pour dire voilà zéro-zéro, match nul, ce n'est vraiment pas un truc que je veux en fait.

Nous : *Et du coup, il y a eu une contre-pétition qui a été posée après la vôtre. Que pensez-vous de ce projet qu'il propose avec l'imposition d'une plaque sur la statue ?*

Faysal Mah : Alors honnêtement, moi j'étais très content de cette contre-proposition. Je pense que c'est celle qui sera acceptée, ils avaient comme projet de mettre une plaque. En plus, ils doivent nous envoyer le contenu la semaine prochaine, je crois le contenu de ce qui serait noté potentiellement sur la plaque en fait pour qu'on puisse regarder. Mais alors pour moi, c'est une très très bonne chose parce que c'est très représentatif de ce qu'on essaye de déconstruire en fait. La pétition d'un homme d'environ une cinquantaine d'années, je crois du PLR qui pour lui se dit aujourd'hui, ça fait plus de 50 ans qu'il est dans le canton de Neuchâtel. Aujourd'hui, se dit après nous, ouais, c'est vrai vous avez raison ce n'est pas cool venez, on met une plaque en fait. Et en fait ça montre le pseudo-attachement qu'il pourrait avoir à cette statue. Parce que lui, la contre-proposition, c'était pour pas qu'on enlève la statue, c'est-à-dire qu'il a envie de la garder. Mais en même temps, il sait que ce n'est pas forcément une bonne chose donc il aimerait mettre quelque chose pour compenser. Et pour moi, c'est exactement ce que nous on veut déconstruire comme esprit. De se dire et bien ce monsieur-là, je ne pense pas qu'il n'ait jamais vraiment étudié le ressenti ou la représentation que cette statue pouvait avoir sur ces co-citoyens neuchâtelois. Et c'est typiquement nous, vraiment notre souhait le plus cher, c'est d'éduquer en fait les plus jeunes, vraiment les plus jeunes, pour que dans 30 ans, on n'ait pas un futur monsieur comme lui en fait. Et ce n'est pas quelqu'un que je trouve mauvais en fait, c'est sa réflexion qui l'a amené à poser ce contre-projet, j'aimerais qu'on déconstruise ça en fait, que dans 30 ans, il n'y en ait pas un qui puisse avoir un peu le même type de réflexion de se dire, c'est vrai ce n'était pas cool venez, on met un petit bonbon à côté et ça va, on est de nouveau pote.

Nous : *Vous pensez vis-à-vis de sa pétition, qu'il n'a pas un esprit qui s'inscrit assez dans le multiculturalisme contemporain finalement ? Où finalement, il ne prendrait en compte que les citoyens qui ont vécu à son époque et comment est-ce qu'il a eu son rapport à la statue. Que même si finalement, il n'y fait pas vraiment attention, c'est une identité urbaine qu'il s'approprie aussi et puis qu'il ne verrait pas plus loin que ça. C'est dans ce sens ?*

Faysal Mah : Moi, je ne suis pas hyper convaincu de ça en fait. Je pense, je ne suis vraiment pas hyper convaincu de ça en fait. Même le fait est que même l'emplacement de la statue, c'est un emplacement si on regarde de manière géographique, il est un peu caché de la place. C'est-à-dire quand j'attends le bus, quand je me balade, à part quand je vais au Rodolphe je ne la vois pas, je ne passe pas spécialement devant. Et la population qui a autour ça montre le désintérêt que les gens, ils ont. Et ce qui est un peu choquant, c'est que les gens ont trouvé

un énorme attrait pour cette statue à partir du moment où on a parlé de l'idée de la déboulonner. Et ce faux sentiment identitaire, pour moi, c'est quelque chose de, oh mon dieu, c'est la cancel culture, ils veulent effacer notre histoire. Et puis il y a des gens qui ont défendu de Pury mais comme si c'était leur grand-père ça m'a choqué. J'avais l'impression de toucher un membre de leur famille alors qu'ils n'ont jamais forcément vu cette statue ou qu'ils s'enfichaient royalement. Et ça montre ce côté et bien la crainte, je pense ça révèle vraiment de la crainte. C'est-à-dire bon, on est plus chez nous, tient. C'est des propos qu'on entend vraiment à droite qui se banalise un peu voilà. Comme je disais, maintenant, ces mots-là qui pour nous sont très offensants et bien ce n'est pas « sale noir » du coup ça va. C'est des propos qu'on peut tenir parce que ce n'est pas spécialement raciste ou des choses comme ça. C'est toutes des constructions ou des fausses constructions idéologiques où des gens ont peur du changement. Mais le changement, il est nécessaire honnêtement. Le changement est nécessaire et le changement, c'est quelque chose de perpétuel. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut freiner, ce n'est pas quelque chose qu'on peut aller à l'encontre. Honnêtement, moi, je vous le dis clairement, ce type de démarche changement de la Place de Pury ou le déboulonnement enfin, ouais, changer le nom de la place ou le déboulonnement ou même dans le travail quand je disais avant mieux éduquer les « éduquants ». C'est un travail dans 10, 20, 30 ans ça sera quelque chose de normal en fait. Ce n'est pas possible qu'on ait une société autant multiculturelle et qu'on ait encore ces représentations-là et que ça choque autant de gens. Je pense que sur le long terme les gens apprendront à ne plus avoir peur, on fera pleinement partie intégrante de la communauté comme ont réussi à faire les Italiens, les Espagnols. Et puis c'est des questions qui se poseront plus. Du coup, pour moi, c'est des choses qui sont inévitables, faut juste initier les changements pour pas qu'on attende 30 ans en fait. C'est juste ça, mais c'est des choses qui sont inévitables, c'est des choses qui se feront. Et moi, je pense le fait de dire, on tient quand même à la statue et bien la statue, on ne veut pas la détruire, elle ira dans un musée. Si tu tiens vraiment à l'histoire, va au musée en fait. Moi, je pense que l'histoire elle appartient aux musées, elle appartient aux facultés, elle appartient aux salles de classes, en fait, où on a des documents, on a des gens qui ont étudié l'histoire qui peuvent voilà l'analyser, qui peuvent la mettre. Avoir une statue pour avoir une statue puis le nom sur la statue, c'est David de Pury le bienfaiteur, cool pour l'histoire en fait. Qu'est-ce qu'on n'apprend vraiment pas grand-chose.

Nous : *Finalement, on en avait un petit peu parlé avec Sara, on avait parlé de quelques brides de l'histoire coloniale suisse. Finalement, que c'est quelque chose qui a très peu été étudié et qui a vraiment émergé dans les années 2010. Donc, finalement, c'est peut-être un contrepoids qui peut être compris parce que vis-à-vis de la pétition de Monsieur Haeblerli parce que c'est une personne qui n'a peut-être jamais été sensibilisée à ce genre de chose. Même maintenant, vous dites que vous voulez l'inscrire dans les manuels scolaires, mais finalement, c'est quelque chose qui est encore à l'étude maintenant. Il n'y a pas une connaissance qui est vraiment détaillée. Dans un sens, sa démarche peut aussi être comprise dans un aspect au-delà de l'aspect esclavagiste de la personne et juste que ce soit intégratif finalement à son cadre de vie. Et que quand il se balade en centre-ville, il pense à ça. Je ne veux pas prendre un point de vue, mais essayer de comprendre.*

Faysal Mah : Ouais, je vois complètement et moi, je veux pas mal juger ce monsieur dans le sens où je suis pas du tout dans une démarche qui dirait à dire, ouais, mais lui voilà il est tel ou tel, il représente telle chose ou telle chose. C'est pas du tout ça, mon propos. Et ce que tu dis, t'as totalement raison en fait. Et c'est pour ça que moi, je ne condamne pas les gens qui ont un discours comme lui ou qui peuvent avoir un discours comme ça. Je pense juste qu'on peut avoir ces idées. C'est-à-dire que moi, je peux préférer le rouge ou le bleu par exemple. Mais à partir du moment où on décide de s'engager dans une voie, on va dire activiste en fait. A partir du moment où ce monsieur décide de dire okay moi je m'engage, je fais signer, je propose une contre-pétition. A partir du moment où il devient vraiment activiste en fait qu'il

prend part à l'action, je pense qu'à partir de ce moment-là, il aurait dû s'éduquer avant en fait. Je comprends totalement, comme tu dis, que son cheminement psychologique, c'est peut-être exactement ce que tu dis. C'est-à-dire que lui il aime bien cette statue, il a toujours été un Neuchâtelois, il a toujours vu cette statue. Du coup, il a un sentiment de créer un lien avec cette statue-là. Et puis qu'il ne soit pas éduqué et qu'il ait cette position-là ça me dérange pas du tout. Après à partir du moment où il décide de passer à l'action et de faire une contre-proposition, et bien j'aurais aimé à ce moment-là qu'il s'éduque. Et là où j'aime moins c'est s'il me dit qu'il s'est éduqué et qu'il arrive toujours à cette même conclusion, ça, je risque de pas trop apprécier en fait. Parce que pour moi ce n'est pas logique du tout, c'est hypocrite. Mais lui c'est pas du tout ça, sa démarche, c'est pas du tout qu'il s'est éduqué et qu'il arrive au même postulat de base. Mais je pense que s'il s'était vraiment éduqué, il n'aurait pas pu faire les choses de cette manière-là en fait. Et je pense, c'est un sujet beaucoup trop important pour qu'on puisse lancer des actions sans faire un travail de recherche derrière.

Nous : *Comme vous parlez de ce que les autres personnes pensent. Moi dans mon entourage en parlant de la statue de Pury, on m'a toujours sorti le même argument qui est si on enlève la statue, il faudrait aussi enlever tous les bâtiments que David de Pury a payé. Quel est votre avis sur cet argument ?*

Faysal Mah : Ouais alors même dans mon entourage, on me sort souvent cet argument. Alors non, en fait, c'est la représentation, c'est ce que représente la statue. La statue, c'est une statue qui a été érigée pour le bienfaiteur, elle est mise sur un piédestal en plein cœur de la ville en fait. Et c'est vraiment ce côté glorification en fait, on est vraiment au-dessus de nous. Et c'est vraiment cette symbolique-là qui est fautive. Moi, je ne veux pas forcément qu'on défasse tout, je ne veux pas qu'on défasse l'hôtel de ville. Mais je pense que son buste ça fait trop. Honnêtement, son argent, la ville de Neuchâtel a récupéré son argent à une époque où ça posait aucun problème, je condamne pas du tout cette époque-là. Parce que je serais né neuchâtelois blanc à cette époque-là, j'aurais pensé comme eux, si ça se trouve, j'aurais même travaillé pour faire la statue. Du coup, je condamne pas du tout je ne suis pas en position. On ne peut pas juger des actions passées par le prisme de nos valeurs actuelles. On a eu cet argent-là, on l'a pris, on en a fait des bonnes choses, c'est cool. Venez, on concilie ça quelque part et puis on enlève cette symbolique-là et on dit la vérité. C'est de se dire on étudiera l'histoire de David de Pury, il y aura toujours l'hôtel de ville ou les monuments qui ont été faits avec son argent. On va laisser le Seyon où il est, on ne va pas le remettre en plein centre-ville. Mais à partir de là, on dit et bien l'argent il vient de là, il a fait ça, à cette époque-là, c'était normal, aujourd'hui ce n'est pas normal parce que si, ça ça. Et puis voilà, je ne conçois pas en fait cette idée de on enlève quelque chose donc on doit tout enlever. Je ne comprends pas cette logique-là et non on a érigé cette statue-là à une époque où c'était normal pour cette population-là. Aujourd'hui, c'est une population différente qui, à mon sens, n'est plus représentée par ça et bien venez on l'enlève. Et peut-être dans 10 ans, dans 50 ans, nous, on mettra autre chose à la place et la prochaine génération dira, ouais nous on ne se sent pas représentés par ça venez, on l'enlève. C'est l'évolution de la société en fait.

Nous : (...). *Ce projet de rendre plus visibles ces extractions coloniales au niveau neuchâtelois, est-ce que finalement ça a poussé à avoir des contacts dans d'autres cantons, il y a notamment à Genève ou à Zürich il y a aussi des statues vers la gare, je crois à Zürich, d'autres personnes qui ont travaillé dans différents marchés qui utilisaient une main d'œuvre esclavagiste. Est-ce qu'il y a une solidarité qui s'est construite au-delà de la ville et qui s'était peut-être inscrite au niveau plutôt national ?*

Faysal Mah : Honnêtement ouais, on a eu de la chance parce que je l'ai dit au début, je ne sais pas si Sara l'a expliqué. Mais nous, on est un petit groupe, on est six et puis chacun avec des compétences et des qualités différentes, c'est un peu tous la première fois qu'on se

retrouve embarqué là-dedans. Moi, je fais partie d'autres associations, mais voilà sur un truc autant médiatisé ou autant de conséquences, c'était la première fois. Et du coup, on a eu de la chance parce qu'on a eu pas mal de gens, en fait extérieur, qui sont venus nous apporter leur soutien. Et leur soutien, c'est dans le sens où nous on voulait vraiment avoir un petit collectif en fait. Ça nous permettait en fait de pouvoir débattre entre nous, de décider de manière assez vite ce qu'on voulait mettre en place et puis après, on voulait s'entourer d'experts. Et puis les experts et bien voilà, on pouvait les solliciter. C'était tous des gens qui étaient experts dans certains domaines. On a eu une historienne de Berne qui fait partie d'une association là-bas. Voilà qui nous aidait dans le travail et puis sur qui on pouvait compter. Après, on a aussi été approché par d'autres groupes qui ont mis en place et qui voulaient mettre en place aussi des actions similaires pour avoir des conseils ou des choses comme ça. Du coup, ouais on a eu énormément de gens bienveillants qui sont très vite venus nous apporter leur aide en fait. Et puis voilà, du coup quand nous aussi on est sollicité, on essaye de leur rendre. Et puis si on peut conseiller ou donner un coup de main, on est toujours ouverts si on trouve le temps, on trouvera toujours quelqu'un qui est disponible à un certain moment pour faire les démarches. Mais ouais, on a eu un bon élan de solidarité après, c'est vraiment via nos réseaux que les gens, ils nous contactaient et ils nous disaient voilà moi, je fais partie de telle ou telle chose, je fais telle ou telle chose, si vous avez besoin d'aide et bien on l'appelait du coup, c'était cool.

Nous : *Ensuite, il n'y a pas eu un élan qui aurait fait finalement une sorte d'effet domino ou peut-être un groupe se serait créé dans la ville de Genève en s'inspirant de votre démarche et en voulant faire la même chose dans leur ville. C'est plus une démarche individuelle de personnes qui sont venues vers vous des spécialistes, des historiens ou des gens calés sur le sujet. Et ensuite vous n'avez pas entendu d'autres groupes qui se seraient constitués ?*

Faysal Mah : A Genève, il y a un groupe qui est venu nous solliciter mais pour avoir plus des idées mais plus dans des conseils pratiques. Après, je ne pense pas qu'on les ait influencés nous, je pense vraiment que c'est des choses qui se feront à travers le temps. C'est des choses même pour David de Pury, c'est des questions qui se posaient déjà avant. Je vous avais dit j'ai un ami DJ ou un ancien militant qui a aussi essayé de faire des choses. Je pense que c'est des choses ponctuelles qui se feront. Puis voilà, il suffit juste qu'il y ait les bonnes personnes au bon moment qui se retrouvent et qui puissent lancer les démarches. Mais je pense, moi honnêtement, je n'aurais pas la prétention de dire qu'on ait inspiré qui que ce soit. Honnêtement, on n'a pas assez communiqué de manière personnelle, on a évité de se mettre en avant ou d'être des gourous ou je ne sais pas quoi. Tout passe par le collectif même les noms en général, et bien vous on vous les donne, mais aux journalistes ou comme ça, on les a donnés vraiment à la fin parce qu'on n'avait pas le choix. Mais non honnêtement non je ne pense pas que des gens se soient dit, on va faire comme eux. On essaye vraiment de s'anonymiser au maximum.

(...) [question organisationnelle, remerciements]

AUTORISATION DES PARENTS POUR L'ENTRETIEN A CESCOLE

Autorisation d'enregistrement d'une discussion en classe

Le 22 mars 2021

Madame, Monsieur,

Du 15 au 26 mars, j'assure l'intérim dans la classe 8FR4 pendant l'absence de M. Micael Dias. En parallèle de ce remplacement scolaire, je poursuis une formation en histoire et en géographie à l'Université de Neuchâtel. Arrivant au terme de ma formation de bachelor, je dois produire un travail de mémoire dans les branches susmentionnées. Mon étude en géographie s'attache en outre à questionner la légitimité de la statue de David de Pury au sein de la place éponyme. En ce sens, j'aurai souhaité donner un cours sur ce personnage et discuter du regard que les élèves portent sur la statue. Cette présentation s'inscrit dans une démarche purement éducative. De ce fait, le cours que je souhaite présenter n'a aucune fin politique ou idéologique.

Le cadre méthodologique de mon travail implique néanmoins de devoir enregistrer cette discussion pour ensuite la retranscrire. Cette contrainte requiert donc une **autorisation d'enregistrement** de votre part. Si pour diverses raisons, vous ne souhaitez pas que la parole de votre enfant soit retranscrite, cette dernière sera tout simplement absente du document final. Enfin, la retranscription de cet entretien restera dans le cadre de notre analyse et ne sera pas publiée.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez me contacter au numéro de téléphone suivant : +41 79 616 45 30.

Cordialement,

Xavier Baume

Autorisation d'enregistrement

J'autorise que les paroles de mon enfant soient retranscrites.

oui/non

Je souhaite que le nom de mon enfant soit anonymisé.

oui/non

J'autorise que le nom de mon enfant apparaisse dans la retranscription.

oui/non

Prénom et nom de l'élève

Date et signature des parents d'élève

RECENSEMENT DE LA STATUE DE DAVID DE PURY

Recensement architectural du canton de Neuchâtel

NEUCHÂTEL		1-4292
ADRESSE	Place Pury	
LIEU-DIT	Monument David de Pury	
COORDONNÉES	2561251 / 1204428	
N° PARC. CAD.	DP25	
TYPE DE BATIMENT monument		
DESCRIPTION La forme trapézoïdale de la place Pury rappelle l'existence de l'ancien delta du Seyon. La création de la place, sur un projet de l'architecte Achille Ledière (1844), mis en oeuvre par les architectes Dietrich puis Louis Châtelain (1845-1871), nécessita la démolition des anciens ponts et le comblement du lit de la rivière. Elle se situe à la croisée des nouveaux axes de circulation et au cœur du réseau des transports publics. Sur la place, le Monument de David de Pury, est réalisé en 1844-55 par Pierre-Jean David dit d'Angers. Statue en bronze. Sode aux inscriptions évoquant la générosité de l'un des principaux mécènes de la ville. [alj, 30.03.2012]		
		
© OPAN 2018-08-09 La note RACN concerne tout l'objet, pas uniquement la partie représentée sur cette image		
MESURES CANTONALES DE PROTECTION		
MIS SOUS PROTECTION LE		
MIS A L'INVENTAIRE LE		
PARTIES CONCERNEES (sans spécification: bâtiment complet)		
MENTION DE RESTRICTION DE DROIT PUBLIC A LA PROPRIETE		

Source : Office du patrimoine et de l'archéologie, Neuchâtel

Rectorat
Fbg du Lac 5a
2000 Neuchâtel
Tel +41 32 718 10 20
messagerie.rectorat@unine.ch

Déclaration sur l'honneur⁵

Par la présente, j'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Neuchâtel et m'être renseigné-e correctement sur les techniques de citation.

J'atteste par ailleurs que le travail rendu est le fruit de ma réflexion personnelle et a été rédigé de manière autonome.

Je certifie que toute formulation, idée, recherche, raisonnement, analyse ou autre création empruntée à un tiers est correctement et consciencieusement mentionnée comme telle, de manière claire et transparente, de sorte que la source en soit immédiatement reconnaissable, dans le respect des droits d'auteur et des techniques de citations.

Je suis conscient que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement, correctement et complètement est constitutif de plagiat.

Je prends note que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat (pouvant aller jusqu'au renvoi de l'université).

Je suis informé qu'en cas de plagiat, le dossier sera automatiquement transmis au rectorat.

Au vu de ce qui précède, **je déclare sur l'honneur ne pas avoir eu recours au plagiat ou à toute autre forme de fraude.**

Nom : Baume

Prénom : Xavier

Cursus : Géographie / Histoire

Faculté d'inscription : lettres et sciences humaines

Lieu et date : 21.05.2021

Signature : 

Ce formulaire doit être dûment rempli par tout étudiant ou toute étudiante rédigeant un travail substantiel (notamment un mémoire de bachelor ou de master) ou une thèse de doctorat. Il doit accompagner chaque travail remis au professeur ou à la professeure.

⁵ Formulaire largement inspiré de la Directive de la direction 0.3 bis, intitulée Formulaire Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses, de l'Université de Lausanne, du 23 avril 2007 et adapté aux besoins de l'Université de Neuchâtel.

Rectorat
Fbg du Lac 5a
2000 Neuchâtel
Tel +41 32 718 10 20
messagerie.rectorat@unine.ch

Déclaration sur l'honneur ⁵

Par la présente, j'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Neuchâtel et m'être renseigné-e correctement sur les techniques de citation.

J'atteste par ailleurs que le travail rendu est le fruit de ma réflexion personnelle et a été rédigé de manière autonome.

Je certifie que toute formulation, idée, recherche, raisonnement, analyse ou autre création empruntée à un tiers est correctement et consciencieusement mentionnée comme telle, de manière claire et transparente, de sorte que la source en soit immédiatement reconnaissable, dans le respect des droits d'auteur et des techniques de citations.

Je suis conscient que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement, correctement et complètement est constitutif de plagiat.

Je prends note que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat (pouvant aller jusqu'au renvoi de l'université).

Je suis informé qu'en cas de plagiat, le dossier sera automatiquement transmis au rectorat.

Au vu de ce qui précède, **je déclare sur l'honneur ne pas avoir eu recours au plagiat ou à toute autre forme de fraude.**

Nom : *Deil'Acqua*

Prénom : *Audrey*

Cursus : *Méthodes qualitatives Icdl* Faculté d'inscription : *FLSH*

Lieu et date : *20.05.2021*

Signature : *audrey deilacqua*

Ce formulaire doit être dûment rempli par tout étudiant ou toute étudiante rédigeant un travail substantiel (notamment un mémoire de bachelor ou de master) ou une thèse de doctorat. Il doit accompagner chaque travail remis au professeur ou à la professeure.

⁵ Formulaire largement inspiré de la Directive de la direction 0.3 bis, intitulée Formulaire Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses, de l'Université de Lausanne, du 23 avril 2007 et adapté aux besoins de l'Université de Neuchâtel.